

LEÇON 10 : LE SYSTEME ECONOMIQUE FACE A L'INFLATION & AU CHÔMAGE

CE QUE VOUS ALLEZ APPRENDRE (SAVOIR ET SAVOIR-FAIRE) : CE QU'EST L'INFLATION, SES MECANISMES, SES CONSEQUENCES POUR LES AGENTS ECONOMIQUES ; QUELLES SONT LES POLITIQUES ECONOMIQUES QUI PERMETTENT DE LA CONTRER. ANALYSER LES TAUX DE CHOMAGE ET D'EMPLOI, LEURS CONSEQUENCES MACRO-ECONOMIQUES. LE POURQUOI D'UN CHOMAGE MASSIF, LES POLITIQUES ECONOMIQUES POUR TENDRE VERS LE PLEIN-EMPLOI.

MACRO-OBJECTIFS (dossier pédagogique de l'UE)

1. analyser et critiquer les problèmes liés à la croissance économique : chômage, inflation, épuisement des ressources naturelles, ... ;
2. mettre en évidence et évaluer les politiques économiques mises en œuvre par les pouvoirs publics ;
3. analyser et confronter les fondements des principaux mouvements théoriques (classique, néoclassique, marxiste, keynésien, monétariste, ...) en saisissant leurs relations avec les phénomènes politiques et sociaux

OBJECTIFS :

Au cours de cette leçon, l'étudiant va :

- ❖ 1. appréhender le phénomène inflationniste ;
- ❖ 2. analyser les causes de l'inflation et en considérer les conséquences ;
- ❖ 3. analyser et critiquer les politiques économiques de lutte contre l'inflation
- ❖ 4. appréhender la problématique du chômage ;
- ❖ 5. analyser quelques fondements théoriques ;
- ❖ 6. commenter différentes statistiques (Belgique, UE, USA) ;
- ❖ 7. analyser l'évolution, les causes et les conséquences du chômage persistant né avec la crise des années 1970 ;
- ❖ 8. analyser et critiquer les politiques économiques de lutte contre le chômage ;
- ❖ 9. appréhender le fonctionnement théorique du marché du travail.

OBJECTIFS TRANSVERSAUX :

*améliorer sa connaissance de l'histoire des faits économiques et sociaux contemporains ;
développer son sens critique, notamment au regard des politiques économiques mises en œuvre par les pouvoirs publics.*

PLAN :

SECTION 1 : L'INFLATION

SECTION 2 : L'EMPLOI ET LE CHOMAGE

QUESTIONS DE REVISION.

SECTION 1 : L'INFLATION

Objectif 1 : appréhender le phénomène inflationniste.

SS1 : LE PHENOMENE INFLATIONNISTE

Evolution de l'indice des prix à la consommation (IPC) base 1914=100 : source (consulté le 31 mai 2025) :
<https://bestat.statbel.fgov.be/bestat/crosstable.xhtml?view=86e1630a-239b-4cb4-9fc6-17f9ab892eff>

1914	1920	1930	1940	1950	1960	1970	1980	1990	2000	2010	2021	2025/05
100	455	874	855	2.744	3.320	4.469	9.094	14.183	17.379	21.345	26.243	30.846

↓ Inflation guerre ↓ déflation ↓ inflation guerre ↓ grande inflation ↓ grande modération ↓ reprise inflation

L'inflation se définit comme la hausse soutenue du niveau général des prix, la déflation étant le phénomène inverse (à ne pas confondre avec la désinflation ou baisse du taux d'inflation). L'inflation sous-jacente donne une image plus affinée de l'inflation « de fond » en excluant du calcul l'énergie, les produits alimentaires non transformés, le tabac et les alcools, les prix de ces produits étant plus volatiles.

🔥 Les prix à la consommation ont augmenté de plus de 75% sur la période 2000-2025, ou encore ont été multipliés **en moyenne** par 3 (1980-2020) et par 230 en un siècle (1914-2013) !¹. Si vous avez aujourd'hui 2,50 € (soit 100 BEF) dans votre poche et que l'on vous « téléportait » en 1914, vous y seriez riche d'un pouvoir d'achat de 770 €, soit 31.000 BEF, environ huit années d'un salaire d'instituteur débutant de l'époque (**Prix du pain de ménage en 1914 : 0,40 BEF, soit 1 cent !**). L'inflation peut se situer à plusieurs niveaux (les taux donnés étant indicatifs) : **faible** (à quelques pourcents/an), **forte** (> 8 - 15%), **galopante** (> 20% -> ???).

1. L'INFLATION GALOPANTE, PROBLEMATIQUE

Durant les années 1970 et 1980, nos pays ouest-européens ont connu une inflation **forte** (jusqu'à 14%/an), tandis que des nations sud-européennes appartenant depuis à l'UE comme la Grèce, l'Espagne, le Portugal ont subi durant ces mêmes années une inflation **galopante**. Nombre de pays d'Asie, d'Afrique, d'Amérique Centrale et Latine (Mexique, Argentine², Venezuela) ont vécu avec **des taux d'inflation de 9-10% MENSUELS**, ce qui **représente plus de 300% par an** ; autrement dit, les prix **TRIPLANT** sur une année !

🔥 **L'inflation galopante est source de nombreux dysfonctionnements :**

- ❖ les épargnants s'appauvrissent, car les **taux d'intérêt réels sont largement négatifs** (rappel : taux réel = taux nominal – inflation) ;
- ❖ **la monnaie locale perd constamment de sa valeur** et est souvent évincée par une devise forte (en général, l'USD), dans laquelle les contrats sont indexés ;

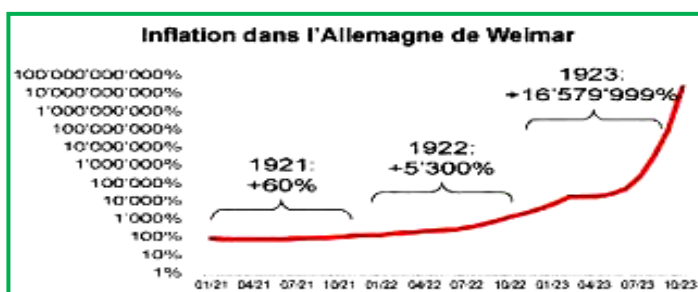
¹ En France en 1913, les salaires annuels des travailleurs sont pour la plupart compris entre 1.000 et 1.300 FF (il s'agit des anciens francs, antérieurs à la réforme monétaire de 1960). A prix constants, un instituteur débutant gagnant 1.100 (anciens) FF/an en 1913, disposerait aujourd'hui d'un pouvoir d'achat annuel de 4.000 € - l'impôt sur le revenu n'est instauré qu'en 1914. Aujourd'hui, un instituteur débutant (« professeur des écoles ») gagne environ 24.000 €/an net. On voit que le pouvoir d'achat a été multiplié par 6 ; toutefois, vit-il beaucoup mieux aujourd'hui, compte tenu de ses besoins dans la société actuelle ? La conversion a été opérée à partir de <https://www.insee.fr/fr/information/2417794>

² en Argentine, 84% début 2025.

- ❖ les agents économiques fuient devant cette monnaie locale (= s'en débarrassent au plus vite), en faisant plutôt des réserves de biens ou en plaçant à l'étranger, asséchant ainsi les marchés financiers nationaux ;
- ❖ le gouvernement s'endette en devises, et il doit rembourser au prix fort en termes de monnaie nationale (puisque les devises ne cessent de s'apprécier), créant ainsi des dettes publiques astronomiques qui hypothèquent l'avenir et rendent dépendant des créanciers internationaux (et notamment du FMI).

2. CATASTROPHIQUE : L'HYPERINFLATION

De telles situations vous paraissent sans doute aberrantes, mais il y a bien pire : **l'HYPERINFLATION**, situation kafkaïenne mais hélas réelle dans laquelle les prix augmentent de plusieurs milliers voire **plusieurs millions de pourcents (!) par an**. La plus célèbre est celle qu'a connue **l'Allemagne³** en 1922-1923 ; d'août 1922 à novembre 1923, **les prix ont été multipliés par ... 10 milliards !!!** Anecdote : en 1913, la masse monétaire en Allemagne était de 6 milliards de marks ; en octobre 1923, 6 milliards de marks étaient nécessaires pour acheter un simple pain de 1kg, qui vaudra un mois plus tard 428 milliards de marks ! Ci-dessous, *billet de ... 200 milliards de marks, 1923.*



Graphique 10.1 : hyperinflation allemande 1921-1923. Source : <https://www.captaineconomics.fr/-lhyper-inflation-allemande-de-1923>

Source image du billet : http://photos1.blogger.com/blogger/7670/2341/1600/GermanyP121-200MilliardenMark-1923-donatedeu_uni.jpg

D'autres pays ont également connu des périodes d'**hyperinflation**, notamment :

- ❖ la Hongrie, en 1945-1946 ; en juillet 1946, l'inflation atteint 158.000%/jour, ce qui fait un doublement des prix ... par minute ; l'USD vaut ... $4,7 \times 10^{29}$ pengos (monnaie locale) ;
- ❖ la Pologne : entre 1918 et 1923, le mark polonais sera dévalué de 80.000 fois sa valeur par rapport à l'USD ; la masse monétaire passe de 8 milliards à 125.000 milliards ;
- ❖ la Grèce, en 1943-1946 ; la nouvelle drachme sera mise en circulation au taux de 50 milliards d'anciennes drachmes.

Plus proche de nous dans le temps, la Serbie (Yougoslavie⁴) en a connu une durant les années 1990 (« guerre de Bosnie ») ; en 1993, **le taux d'inflation était de 10% ... par jour, ce qui représente en taux annuel 4 milliards de pourcents**. Plus proche encore, le Zimbabwe en 2008-2009 (sur 12 mois, 220.000.000% « officiellement »). En 2024, le Venezuela a connu une inflation annuelle de 330% ; au Zimbabwe et au Soudan, elle était supérieure à 100%

³ Dite de la « République de Weimar » - Weimar est la ville où fut rédigée la nouvelle constitution de 1918, après la défaite et la fin de l'empire (suivies par le Traité de Versailles).

⁴ La Yougoslavie était composée d'une mosaïque de nationalités, et de 6 « républiques », tenues depuis 1945 d'une main de fer par le chef du parti communiste, Josip Broz TITO (1892-1980). Lors de la chute du régime communiste, chacune proclama son indépendance, entraînant en Bosnie-Herzégovine un dramatique et meurtrier conflit armé territorial, ethnique et religieux entre les bosniaques (musulmans) et les serbes de Bosnie (slaves et orthodoxes), soutenus par la Serbie et ce qui restait de l'armée nationale yougoslave. Il faudra une intervention militaire OTAN de type « peace enforcement » et la mise en place d'un système politique compliqué et fragile pour ramener la paix en 1995.



1.000.000.000 de pengő hongrois



10.000.000 de dinars yougoslaves



Zimbabwe : 50 trillions = 2,5 USD !

3. L'HYPERINFLATION : POURQUOI ?

Nous savons que la croissance de la masse monétaire agit sur le niveau général des prix (**équation quantitative de la monnaie**). Dans les cas cités ci-dessus, **il y a une très forte corrélation entre la croissance de la masse monétaire et le taux d'inflation mensuel**. Mais pourquoi la masse monétaire croît-elle à ce rythme ? La réponse est en général :

les déficits publics abyssaux ne peuvent être financés QUE par la création monétaire (monétisation de la dette), et non par la fiscalité ou l'emprunt.

☀ Cette situation fait souvent suite à une crise économique ou sociale d'importance (guerre classique ou civile, révolution, chute drastique du prix des exportations, ...). En Allemagne, la dette apocalyptique résultait entre autres des réparations imposées par le Traité de Versailles⁵. **La production Q ne pouvant croître au même rythme que la masse monétaire M, l'équation quantitative nous montre que la réponse à la croissance galopante de M, c'est l'augmentation importante de P**. Ensuite, le phénomène s'amplifie : le pouvoir d'achat de la monnaie se dépréciant au quotidien, les agents économiques s'en défont au plus vite, et donc **la vélocité de la monnaie augmente**. Visualisons le processus à l'aide de l'équation quantitative : (1) $M \nearrow V = P \nearrow Q$; (2) $M \nearrow V \nearrow = P \nearrow \nearrow Q$, et même $P \nearrow \nearrow \nearrow Q \searrow$.

Le système de transaction devient inefficace ; il devient impossible pour les agents d'anticiper l'inflation ; le prêt est risqué, le marché du crédit se restreint jusqu'à devenir inexistant. Mais plus encore, l'hyperinflation modifie considérablement la répartition des richesses, ruine la « classe moyenne » et détruit le tissu social de la société⁶.

☀ Pour espérer stopper une hyperinflation (ou une inflation galopante), il appartient au gouvernement de prendre des mesures qui impactent à la fois ses recettes et ses dépenses :

- ❖ **réduction des dépenses et du déficit budgétaire, et réforme fiscale ;**
- ❖ **éventuellement, moratoire sur les dettes extérieures ;**
- ❖ **engagement de la banque centrale à ne plus monétiser la dette publique ;**
- ❖ **réforme monétaire (Rentenmark en Allemagne en 1923) ;** notons que le « marché » remplacera la monnaie locale par une devise étrangère forte et stable (Deutsche Mark en Serbie durant les années 1990, USD dans les pays d'Amérique Latine) ;
- ❖ **éventuellement, contrôle des prix et des salaires pour coordonner les anticipations.**

⁵ Le Traité de Versailles signé le 28 juin 1919 imposait à l'Allemagne des pertes territoriales importantes (et donc de ressources considérables) et des réparations financières à hauteur de 269 milliards de mark-or, soit plus d'une année de PIB ! Contrairement à ce que l'on imagine, la RFA (Allemagne de l'Ouest), puis l'Allemagne réunifiée continuèrent à assurer le remboursement de certaines dettes contractées dans les années 20 ; le dernier eut lieu... le 3 octobre 2010 !

⁶ Certains d'historiens estiment qu'Hitler est « l'enfant de l'hyperinflation », d'autres celui de la déflation du début des années 1930 – voyez l'article de Christine Kerdellant p 17

4. L'HYPERINFLATION AU VENEZUELA

Le cas du **Venezuela** est typique : depuis de nombreuses années, il est « monoproduiteur » de pétrole (réserves les plus importantes connues au monde) qui constitue 95% de ses exportations, et doit importer l'essentiel de ses biens de consommation ; bénéficiant de la rente pétrolière, le pays semblait parti vers des lendemains enchanteurs.

Le Président Chavez (1999-2013) a instauré un régime fort, menant une politique de gauche et nationaliste. Au début des années 2000, l'instabilité politique (coup d'état, grève générale, sabotage dans l'industrie pétrolière) engendre une solide récession et des décisions gouvernementales peu opportunes, une dévaluation du bolivar et une inflation « à deux chiffres ». La croissance repart fortement, mais elle est basée sur l'augmentation des dépenses publiques (plus de 30% du PIB). L'Etat (re)nationalise les télécommunications, l'électricité, puis l'industrie pétrolière, la production de ciment, le commerce de détail, la sidérurgie. **Le gouvernement développe des programmes sociaux très coûteux et distribue de généreuses subventions, tout cela grâce à la rente pétrolière.** Tant que les cours du pétrole restent élevés, les devises rentrent et l'économie se porte plus ou moins bien. Les politiques sociales font reculer la pauvreté. **Toutes ces mesures sont populaires mais portent néanmoins les germes d'une crise.**

La baisse des prix du pétrole en 2015 en a été le catalyseur ; **la production s'est effondrée (manque d'investissements, corruption, ...), les exportations ont baissé de 70%, la balance commerciale est devenue largement déficitaire, les réserves en devises ont fondu, le PIB est en recul depuis 2013 (-50%), le déficit public passe à 20% du PIB et la dette publique à 160%, l'inflation qui avait doublé dès 2013 (44%) atteint des sommets.**

Ni Hugo Chavez ni son successeur Nicolas Maduro⁷ n'ont pas pris les mesures nécessaires. Dès 2015, j'expliquais aux étudiants suivant ce cours que tous les ingrédients étaient réunis pour une hyperinflation ... Et elle arriva ... **« Officiellement » 130.060% en 2018, 3.000% en 2020 ; difficile de contrôler la véracité des statistiques publiées vu la situation politique instable. Le 1^{er} octobre 2021, le pays a « enlevé » 6 zéros à sa monnaie, le billet de 1.000.000 de bolivar (= 0,0002 €) devient 1 nouveau bolivar ... La plupart des transactions s'effectue en USD. L'inflation serait encore à 330% en 2024 (données gouvernementales, sujettes à caution).**

Le durcissement du régime a entraîné des sanctions internationales (USA), le pays est en faillite, la pauvreté de masse est de retour – 90% de la population vivrait sous le seuil ; plus de 7 millions d'habitants (environ 25% de la population) ont quitté le pays ... la plupart vers des pays voisins (Pérou, Colombie, ...) pas bien riches eux non plus.

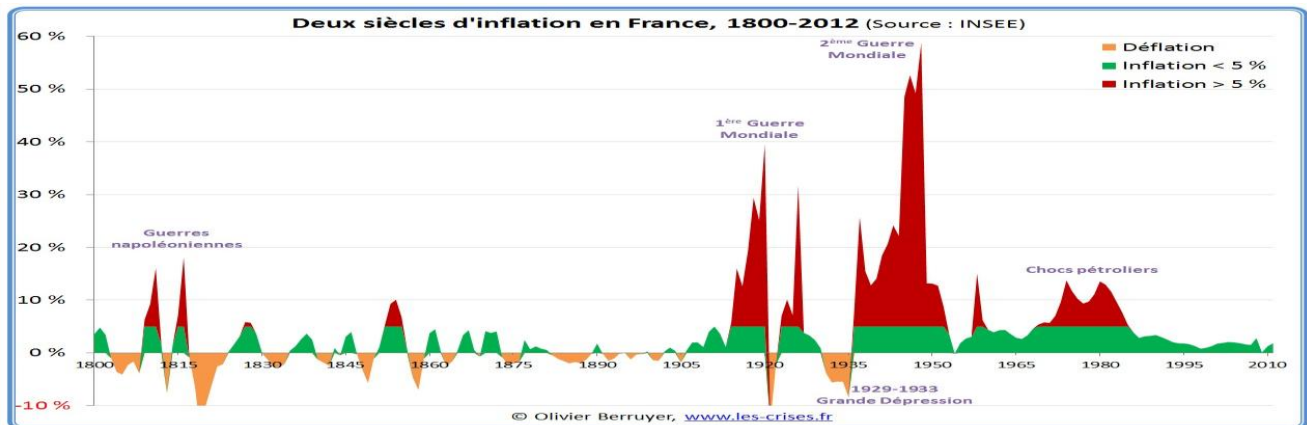
Maduro a été réélu en 2024, au terme d'un processus électoral qualifié de « violent » (répression, ...). La population vit dans une insécurité alimentaire profonde et fait face à une criminalité importante.

⁷ Hugo CHAVEZ est décédé le 5 mars 2013 à 58 ans ; Nicolas Maduro, vice-président, s'autoproclame président par intérim (en violation de la constitution), déploie l'armée et se fait élire en avril, alors que sa candidature était aussi anticonstitutionnelle..

5. L'INFLATION : UN PHENOMENE ANCIEN & RECURRENT

L'inflation semble être propre aux systèmes économiques structurés. Deux économistes britanniques, Sir Henry Phelps-Brown et Sheila Hopkins⁸, ont publié un essai sur l'inflation en Angleterre depuis ... 1270 ! **Quatre périodes inflationnistes importantes s'en dégagent :**

- ❖ une faible tendance longue **aux XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles**, notamment expliquée par **l'afflux d'or du Nouveau Monde (équation quantitative)** ;
- ❖ une inflation plus courte, mais plus marquée, **durant les guerres napoléoniennes⁹** ;
- ❖ des phénomènes identiques lors des **guerres 1914-1918** (UK : 250% ; France : 450% ; Allemagne : 1125%) et **1940-1945**.



Graphique 10.2 : deux siècles d'inflation en France, 1800-2010

Source : <https://slideplayer.fr/slide/14600176/>

🔥 Nous remarquons durant la période 1815–1914 (soit après les guerres napoléoniennes) une **remarquable stabilité des prix**. En moyenne, l'inflation n'a pas excédé 0,2%/an, ce qui provoque juste un doublement des prix en un siècle ($(1,002)^{100}$). Une des raisons en est **le système d'étalon-or et l'application du « currency principle »** (leçon 7), qui limite les possibilités de création monétaire. Dans ce cadre, avec une croissance de la production continue (bien que faible – tableau 9.1), l'équation quantitative montre une stabilité des prix, et même une possibilité de légère déflation, sauf lors de la découverte d'importants gisements aurifères (Californie 1848, Australie 1851), qui gonflent le stock d'or et permet la création de monnaie.

Alors que durant les siècles précédents, des périodes de déflation succédaient aux périodes d'inflation, ce n'est plus le cas depuis 1945 ; **la dernière véritable déflation date de la crise des années 1930, puis l'inflation contemporaine semble être devenue structurelle**. Toutefois, vu la très faible inflation enregistrée après 2009, et les mesures d'austérité prises dans le cadre de l'assainissement des finances publiques, la crainte d'entrer dans une phase déflationniste était bien réelle et **c'est pourquoi la BCE s'est fixé une inflation-cible de 2%**. Le reprise de la croissance en 2021, après l'effondrement de 2020 dû à la crise sanitaire, a généré un regain d'inflation, attisé par la crise énergétique consécutive à la guerre russo-ukrainienne et la désorganisation des chaînes logistiques ; il semble qu'elle soit revenue à la « normale », les prévisions actuelles vont dans ce sens. Quelles sont les causes de l'inflation ? Ses mécanismes ? Et ses conséquences ? Analyse.

⁸ Seven Centuries of the Prices of Consumables compared with Builders' Wage-rates, in *Economica*, New series, Vol 23, n° 92, Nov. 1956, pp 296-314.

⁹ C'est-à-dire une période qui va de 1799 à 1815, bien que les guerres aient débuté en 1792.

Objectif 2 : analyser les causes de l'inflation et en considérer les conséquences.

SS2 : LES CAUSES DE L'INFLATION : ANALYSE

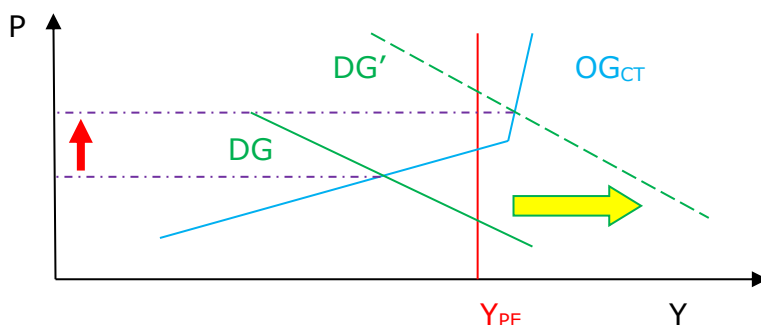
LES ECONOMISTES DISTINGUENT ESSENTIELLEMENT DEUX MECANISMES D'INFLATION : PAR LA DEMANDE ET PAR LES COÛTS.

1. PAR LA DEMANDE : EQUATION QUANTITATIVE & EXCES DE DEMANDE

Nous avons déjà mis en exergue l'explication monétaire (équation quantitative de la monnaie : $M.V = P.Q$).

L'inflation est due à un accroissement anormalement rapide de la masse monétaire M par rapport à la production Q .

❗ C'est la conséquence de certaines politiques économiques par lesquelles l'Etat dépense plus qu'il ne prélève, **monétise sa dette publique**, et injecte dans le système de l'argent essentiellement au titre d'« Etat-Providence ». Cette économie d'endettement, renforcée par le recours systématique au crédit à la consommation, serait la **cause structurelle de l'inflation**. Selon KEYNES, l'inflation se produit lorsque la **demande totale est supérieure aux capacités de production** (produit potentiel Y_{PE}) ; l'output ne peut plus s'accroître et la demande trop forte provoquera une hausse des prix. Dans le schéma OG-DG, la courbe OG_{CT} devient verticale dès que le plein-emploi est atteint, s'accompagnant d'une **augmentation du prix des biens et services ET des salaires nominaux (w_{nom})**, la main-d'œuvre devenant rare. Dans la réalité, on constate que les salaires et les prix augmentent dans les secteurs « saturés » alors que le chômage subsiste dans les autres.



Graphique 10.3 : inflation par la demande

2. PAR LES COÛTS : HAUSSE DES COÛTS SALARIAUX & PRODUCTIVITE

Rappelons que la productivité du travail est la quantité de biens produite par un travailleur durant une période donnée. **La hausse de la productivité détermine la hausse salariale (nominale) acceptable sans augmentation de coût pour l'entreprise.**

❗ Si la hausse des salaires nominaux est supérieure à la hausse de productivité, les entreprises tenteront d'éviter une baisse de leur marge bénéficiaire en **répercutant la différence sur les prix, générant ainsi l'inflation**. Le phénomène est en principe moins probable en sous-emploi, car les travailleurs disposent de peu de marge de manœuvre dans les négociations salariales ; le chômage les incite à la modération, et une grève est moins dommageable et peut même permettre de liquider des stocks. Toutefois, les secteurs qui connaissent de fortes hausses de productivité accorderont des augmentations de salaire, et le principe de comparaison pourra induire des augmentations similaires dans les secteurs moins performants.

3. PAR LES COÛTS : INFLATION IMPORTÉE : PRIX & DEVISES

- ❖ **cause n°1 : une hausse des prix des matières premières due par exemple à une augmentation de la demande mondiale, ou encore à un contrôle de l'offre par les producteurs (cartel) ;** celle du pétrole est particulièrement redoutée, car on le retrouve dans pratiquement tous les secteurs de l'économie ; **cette hausse se répercute sur les prix intérieur (« hausse autonome »), et déclenche l'inflation.**
- ❖ **cause n°2 : une dépréciation de la devise du pays,** qui renchérit le prix des importations payées en devises étrangères.

🔥 Ainsi, si l'€ se déprécie par rapport à l'USD, passant d'un taux de change de 1 à 0,90 :

- un baril de pétrole à 60 \$ coûtera aux européens 66,66 € au lieu de 60 avant ;
- un jeu vidéo à 10 \$ sur un site de vente US coûtera 11,11 € au lieu de 10 auparavant.

Dans ce cas de figure, il y a inflation importée pour les pays utilisant l'€ ; les entreprises répercutent sur leurs prix de vente la hausse du coût des inputs importés. Voyez l'application ci-après

4. COMPORTEMENTS INFLATIONNISTES

La plupart des marchés fonctionnent en **concurrence imparfaite** (monopoles, oligopoles, information imparfaite, négociations collectives des salaires, ...) permettant à des entreprises de fixer des prix plus élevés et de prélever des rentes, et aux travailleurs d'obtenir des rémunérations supérieures au salaire concurrentiel, ce qui génère et entretient l'inflation. Les agents économiques prévoient l'inflation future, anticipant les pertes qu'elle va engendrer ; les entreprises vont augmenter leurs prix, les salariés vont exiger des augmentations salariales, ... **(théorie des anticipations rationnelles¹⁰)**. **Ce concept est lié à celui du TAUX D'INFLATION D'INERTIE** ; il correspond aux anticipations des agents économiques et resterait a priori stationnaire s'il ne subissait les chocs dont nous avons parlé ci-dessus (demande globale, prix des matières premières, productivité, ...).

Par ailleurs, les entreprises font rarement profiter leurs clients de leurs réductions de coûts **(effet de cliquet)** ; la baisse des prix n'est en général l'apanage que des secteurs à forte mutation technologique et/ou très concurrentiels (informatique, audio-visuel, ...). Enfin, chaque groupe social observe l'évolution des revenus des autres, et réclame parité ou réajustement même lorsque les conditions ne le justifient pas ; cela conduit à **la diffusion de l'inflation** dans l'ensemble du système économique **(effet de résonance)**.

SS3 : CONSEQUENCES DE L'INFLATION - DEFLATION

1. L'INFLATION : PAS INDOLORE ...

L'inflation n'est pas « neutre » ; elle génère essentiellement **une redistribution de la richesse**, au détriment des rentiers, prêteurs, détenteurs de monnaie, parfois des contribuables.

¹⁰ Cette théorie se base sur l'hypothèse selon laquelle les prévisions des agents économiques, grâce aux informations dont ils disposent, sont souvent conformes aux modèles théoriques expliquant leurs comportements ; ils prennent de ce fait toujours des décisions optimales ; vous vous en doutez : la théorie est typiquement néo-classique (e.a. Robert LUCAS [1937-2023], économiste américain, prix Nobel 1995)

🔥 **Les détenteurs de monnaie sont victimes de l'inflation.** L'argent liquide (ou en compte non-rémunéré) perd de sa valeur (les économistes appellent cet effet « **taxe inflationniste** » : l'Etat émetteur de monnaie s'enrichit) ; lorsque l'inflation se fait (très) galopante, les agents, dès réception de monnaie, vont au plus tôt l'échanger contre des devises fortes ou des marchandises, ce qui nécessite des efforts et du temps, d'où gaspillage des ressources.

Les contribuables peuvent être victimes de l'inflation ; celle-ci fait augmenter les revenus nominaux ; l'impôt sur le revenu étant progressif, **si les barèmes fiscaux n'ont été ni indexés** (en Belgique, jusqu'en 2002 !) ni adaptés d'aucune manière (taux, tranches, ...), l'inflation profite à l'Etat, tandis que les contribuables sont lésés par l'accroissement de leurs taux marginal et moyen d'imposition. En revanche, **une forte inflation enrichit les débiteurs** : en effet, leur revenu augmente, mais pas les annuités de remboursement (sauf indexation ou taux variable)¹¹.

2. ... « L'EUTHANASIE DES RENTIERS »

L'expression est due à **Keynes**. Certains économistes l'interprètent comme suit : la **rémunération de la dette publique fournit des revenus à des gens souvent oisifs (les rentiers) ; pour se débarrasser de cette dette, l'inflation paraît le moyen de spoliation le plus naturel**¹².

Jusqu'en 1913, les Etats finançaient leurs déficits essentiellement par des rentes au taux de 3-4%, intéressantes pour leurs détenteurs dans un contexte de très faible inflation (graphique 10.2 p 6). Par la suite, **les énormes dettes publiques générées par les guerres 1914-1918 et 1940-1945 ont été épongées par l'inflation** ; entre 1913 et 1950, les prix ont été multipliés par 150 en France (sur une base 100 en 1938, l'indice est passé de 13 en 1914 à 2.000 en 1950)¹³, par 300 en Allemagne. **Les Etats ont remboursé leurs dettes en « monnaie de singe », ruinant les rentiers.** Même les Britanniques ont été spoliés, malgré une inflation plus modérée.

L'impôt progressif sur le revenu, créé lors de la 1^{ère} guerre mondiale et renforcé après la seconde (pour financer l'Etat-Providence) a aussi joué un rôle important dans la réduction des inégalités. Toutefois, selon certains économistes, dont **Thomas Piketty**, **les rentiers sont de retour**. Des écarts de revenus qui s'accroissent¹⁴, des revenus « indécents » (qui il est vrai ne concernent qu'une petite minorité : stars du show biz et des sports, CEO de grandes sociétés, jeunes entrepreneurs milliardaires, ...) ¹⁵ ; une inflation basse, une taxation différenciée et avantageuse des revenus du capital¹⁶, la possibilité pour les riches d'obtenir des rendements élevés malgré des taux d'intérêt très bas¹⁷, des droits de succession en recul tendent à confirmer ce constat. **Le coefficient de Gini**, qui n'avait cessé de baisser depuis les années 1960, s'est stabilisé et augmente même dans un certain nombre de pays.

🔥 entre 2000 et 2021 : FR : 0,28 à 0,293 ; SP : 0,32 à 0,33 ; D : 0,25 à 0,309 ; DK : 0,20 (1995) à 0,27 ; USA : 0.35 à 0.41

¹¹ En général, les banques n'indexent pas les annuités sur l'inflation, mais proposent des prêts à taux révisables, puisque, toutes choses égales par ailleurs, les taux d'intérêt nominaux augmentent avec l'inflation – voyez ce concept à la leçon 7.

¹² A partir du seul passage de la « **théorie générale** » où l'on trouve cette expression (Livre VI, II), d'autres exégètes contestent cette interprétation ; ils affirment que **Keynes** ne pensait pas à l'inflation, mais à la disparition de la rareté du capital par une nouvelle forme de partage (socialisante ?) de la richesse créée.

¹³ L'inflation en France depuis 1914, in *Etudes et conjoncture - Union française / Economie française*, 6^e année, n°3, 1951. La France et l'inflation. pp. 13-86.

¹⁴ Revoyez à la leçon 1 le problème des inégalités.

¹⁵ A titre d'exemples, salaire annuel de Mbappé au Real : 31,25 millions €/an, +++ ; LeBron James, aux Lakers de Los Angeles (NBA), 44 millions € ; Phil Mickelson (golf), a gagné plus d'un milliard USD depuis le début de sa carrière (il remporte son 1^{er} grand tournoi en 2004) ...

¹⁶ Par exemple la réforme de l'ISF initiée en France en 2017 par le Président Macron, qui ne concerne plus que le seul patrimoine immobilier.

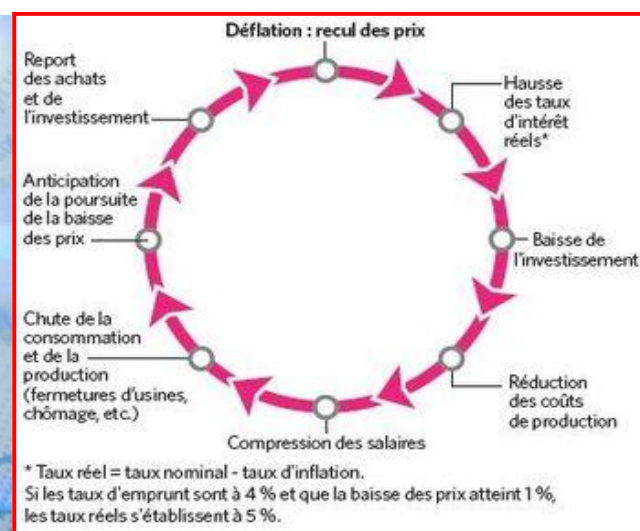
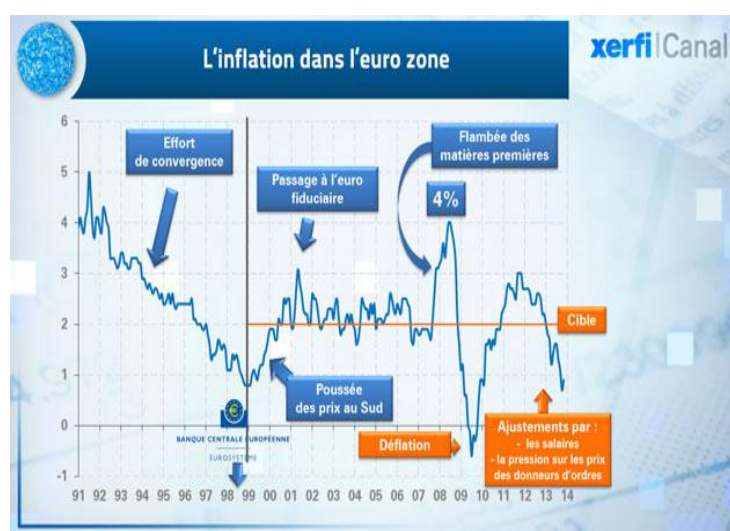
¹⁷ Bien qu'elle ne soit pas « rentier », la célèbre Université de Harvard (USA) dispose d'un capital mobilier de 53 milliards \$ (2021) qui placé dans des fonds d'investissement obtient un rendement net annuel souvent égal ou supérieur 10% (33% en 2020, 10% en 2024).

3. ET LA DEFLATION ???

Apparemment, les baisses des prix se révèlent être une bonne nouvelle pour les consommateurs. Toutefois, la déflation pose autant, si pas plus de problèmes que l'inflation.

✶ Tout d'abord, elle est associée à une **très faible croissance**, voire nulle ou négative. Ensuite, elle fait monter les taux d'intérêt réels, mettant en difficulté certains débiteurs, contrariant la réduction des déficits publics et les investissements des entreprises. Enfin, **les consommateurs anticipent les nouvelles baisses de prix et reportent leurs achats** ; les stocks des entreprises augmentent, elles baissent leurs prix (et leurs marges) et donnent ainsi raison aux anticipations des consommateurs. La production diminue, et avec elle la croissance, l'emploi, les salaires ; le cercle infernal est engagé.

En 1933, **Irving FISHER** explique la grande dépression des années 1930 par la **DEFLATION PAR LA DETTE**¹⁸ : la croissance instaure d'abord un climat de confiance qui pousse les agents à prendre plus de risques, et donc à s'endetter. **Lorsqu'ils cherchent à rembourser leurs dettes, ils provoquent une baisse du niveau général des prix**, qui induit une aggravation du poids des dettes dans l'économie. On a constaté ce même phénomène à la suite de la crise des subprimes.



Graphique 10.4 : inflation/déflation dans l'eurozone (1991-2014)

Sources : <https://www.youtube.com/watch?v=f9p8SAozmr8>

Graphique 10.5 : le « cercle vicieux » de la déflation

lexpansion.l'express.fr

Un peu d'humour économique



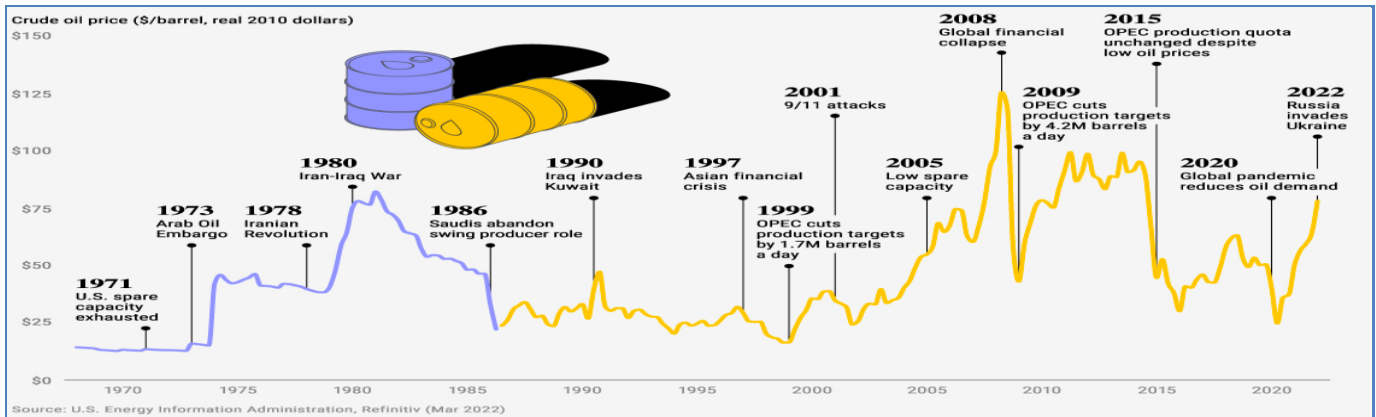
Sources : à gauche : <https://leco.playbacpresse.fr/articlàe/et-toi-que-sais-tu-de-la-hausse-des-prix>

À droite : <http://dessinsmisslilou.over-blog.com/2021/09/economie-attention-l-inflation-arrive.html>

¹⁸ Nous avons abordé ce problème à la leçon 9 (Minsky).

4. INFLATION IMPORTÉE : PRIX & DEVISES

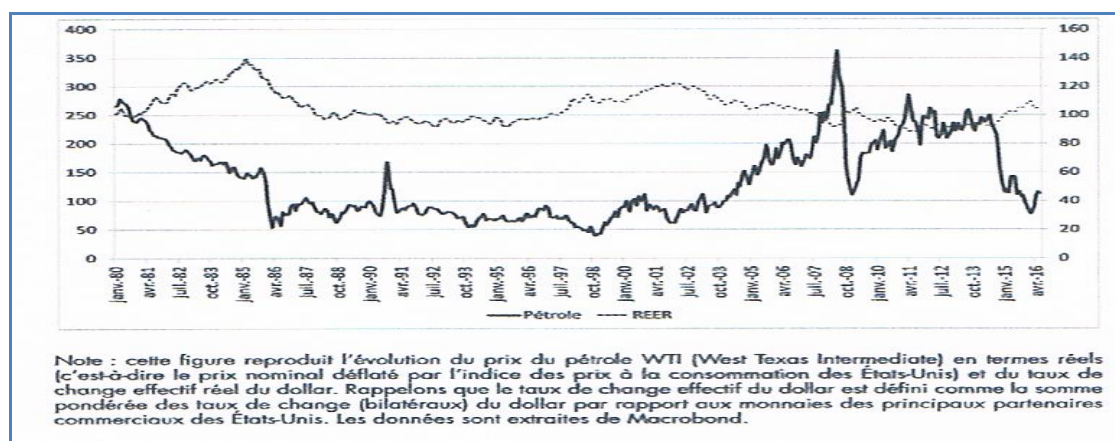
Dès 1973, l'embargo pétrolier déclenché par les pays de l'OPEP provoque une forte hausse des prix de l'or noir, ce qui génère chez nous une récession avec inflation et chômage (stagflation).



Graphique 10.6 : cours du pétrole (\$/baril) à prix constants de 2010. Consulté le 2 août 2021 ; source : <https://prixdubaril.com/comprendre-petrole-cours-industrie/70845-historique-prix-petrole.html>

🔴 L'inflation qui était restée très modérée durant les trente glorieuses (entre 0,3% et 5%) s'envole dès 1974, va osciller entre 5 et 13%, et ne reviendra sous les 5% qu'après 1985. Il est clair que cette inflation a été générée par les chocs pétroliers (1973 et 1979). Toutefois, à partir de 1975, la baisse du cours du dollar (perte d'environ 50% de sa valeur entre 1973 et 1980) va finalement tempérer chez nous le choc inflationniste généré par le 1^{er} choc.

L'importante baisse du cours du pétrole à partir de 1980 aurait dû engendrer une désinflation ; ce ne fut pas le cas, car durant 5 ans, le dollar est reparti à la hausse, triplant pratiquement de valeur (donc bien au-dessus de son cours de 1973), alimentant ainsi une inflation comprise entre 6,5 et 8,8%. Ce n'est qu'après les accords du Plaza (1985) et un retour du cours de l'USD à un niveau plus normal, conjugué à une relative stabilisation des cours pétroliers et à une politique antiinflationniste des banques centrales US et européennes que le taux d'inflation est revenu sous la barre des 3,5% durant 25 ans (« grande modération »). Le graphique 10.7 montre bien les évolutions des cours du pétrole et de l'USD durant cette période¹⁹.



Graphique 10.7 : évolution du prix du pétrole (en gras) et du taux de change effectif de USD en termes réels
Source : https://www.cairn.info/load_pdf.php?ID_ARTICLE=RIS_104_0091&download=1 p 92, consulté le 3 avril 2023

¹⁹ Notons que la relation cours du pétrole/taux de change USD est particulièrement complexe ; voyez l'article cité en source.

SS4 : LES POLITIQUES ECONOMIQUES ANTIINFLATIONNISTES

1. LUTTE CONTRE L'INFLATION EN GENERAL : POLITIQUE MONETAIRE

Nous avons analysé les différentes causes de l'inflation. La première de ces causes étant **d'origine monétaire**, il apparaît naturel d'utiliser **la politique monétaire** pour tenter de maintenir la stabilité des prix ($MV = PQ$).

Principe : la Banque Centrale fournit les liquidités nécessaires au bon fonctionnement du système économique en veillant à la stabilité de la monnaie et des prix.

Pour cela, la BCE fixe **des objectifs quantitatifs visant les agrégats monétaires** (M1, M2, M3) et donc **les taux d'intérêt**²⁰, et éventuellement **un objectif de taux de change**, par intervention sur le marché des changes²¹ ;

Objectifs monétaires	Objectifs globaux
Baisse du taux d'intérêt	Relancer l'investissement et la consommation, et donc DG
Hausse du taux d'intérêt	Favoriser l'épargne, freiner DG (via C & I)
Contraindre la croissance de M	Lutter contre l'inflation (ralentir C)
Apprécier la monnaie nationale	Lutter contre l'inflation importée
Déprécier la monnaie nationale	Favoriser les exportations, mais risque d'inflation importée

☛ **La quantité de monnaie peut difficilement être contrôlée avec précision** par la BC (revoyez à ce sujet la leçon 7, la critique à propos du multiplicateur de crédit). Elle dépend de facteurs qu'elle ne contrôle pas :

- ❑ **l'entrée de devises**²² ;
- ❑ **les taux d'intérêt étrangers** : la BC ne peut fixer son taux sans en tenir compte, le risque étant d'importants mouvements de capitaux, impactant la BTO²³ et le taux de change.

Une politique monétaire restrictive est discriminatoire dans ses effets :

- ❑ **la hausse des taux pénalise** les investissements qui y sont les plus élastiques (construction, PME, secteurs où les consommateurs achètent régulièrement à crédit, ...) ;
- ❑ **les banques** doivent réduire leurs prêts ; des entreprises se retrouvent en insuffisance de liquidités ; pour pallier un credit-crunch, la Banque Centrale doit alors réinjecter de la monnaie.

En situation d'inflation par les coûts et de **stagflation, la politique monétaire est inefficace** car elle ne s'attaque pas à la cause de l'inflation, qui est due à un choc d'offre. Gouvernements et entreprises sont tributaires de l'évolution des marchés mondiaux, notamment des matières premières, et donc peu armés contre une inflation importée. Toutefois, si la hausse des coûts est **la conséquence d'un taux de change défavorable**, **la BC pourra intervenir sur le marché des changes**, afin de stabiliser le cours de sa monnaie²⁴.

Cette position ne sera pas nécessairement du goût des entreprises exportatrices, pour qui seule la baisse du cours de la monnaie nationale est une (toute) relative aubaine.

²⁰ Ces concepts ont été vus à la leçon 7, de même que le fonctionnement du marché monétaire

²¹ Leçon 7 : le marché des changes fonctionne selon le schéma offre-demande ; la banque centrale, en se positionnant comme offreur ou comme demandeur de grandes quantités de devises, va influencer sur les cours.

²² Bilan de la BC, leçon 7.

²³ Balance des transactions officielles, leçon 7.

²⁴ Cela dépend tout d'abord du régime de change (fixe ou flottant), problème abordé dans la leçon 7. Il faut également que la BC dispose de moyens suffisants pour une telle intervention. Par ailleurs, si le problème persiste, la cause en est probablement structurelle, et il appartiendra aux autorités de prendre des mesures en conséquence.

2. LUTTE CONTRE L'INFLATION PAR LES COÛTS : POLITIQUE DE REVENUS

Le problème de la hausse des coûts salariaux, que les entreprises répercutent sur les prix, nécessite la mise en œuvre d'une **politique des revenus**, qui rencontre deux objectifs :

prévenir une inflation par les coûts & assurer la compétitivité des entreprises au niveau international.

L'instrument extrême en ce domaine est le blocage des salaires, socialement très impopulaire ; c'est pourquoi on l'accompagne en général d'un blocage des prix. Mais dans une économie ouverte, le blocage absolu des prix est impossible, vu l'augmentation du prix des produits importés. Il faut laisser de la marge aux entreprises, ce qui mécontente les salariés. **Notre gouvernement a préféré utiliser la norme d'évolution (modération) salariale ; la loi fixe pour deux ans un pourcentage maximum d'augmentation des coûts salariaux (indexation comprise) en fonction des évolutions dans les pays voisins (F, NL, D), de façon à éviter tout dérapage dommageable à la compétitivité.**

🔥 Cette loi datant de 1996 est depuis lors remise très régulièrement en question par les syndicats soutenus par les partis de gauche. En effet, en Belgique, les salaires sont indexés, ce qui n'est pas le cas dans les 3 autres pays visés ; les coûts salariaux ont tendance à augmenter « plus vite », ce qui laisse peu de marge pour des augmentations hors index. Pour le dire simplement, si le taux d'augmentation chez nos voisins est en moyenne de 2,5% et que nous avons une indexation automatique de 2%, il reste une marge de seulement 0,5%, ce qui ferme la porte aux revendications.

L'indexation automatique des salaires est remise en cause par des organismes internationaux comme le FMI et l'UE, car elle serait facteur **d'inflation inertielle** :



🔥 Néanmoins, ce mécanisme est peut-être moins pervers qu'il n'y paraît car d'une part, la norme salariale (ci-dessus) inclut l'indexation et d'autre part, on constate que lorsque l'indexation automatique n'existe pas, les salariés négocient les augmentations salariales nécessaires au maintien de leur pouvoir d'achat. Toutefois, il est clair qu'il empêche la baisse des salaires réels dans les secteurs où elle s'imposerait.

💡 **La fixation de normes d'ensemble a l'inconvénient de « cliquer » les structures et de diminuer les facultés d'adaptation du système** : si l'augmentation des salaires est fixée de manière uniforme pour tous les secteurs, ceux à forte productivité ne peuvent octroyer les augmentations qui leur seraient nécessaires pour attirer de la main-d'œuvre à partir des secteurs à faible croissance ou à faible productivité. Les « supply-siders » estiment que la fixation de normes d'ensemble au niveau national doit être évitée ; **les négociations devraient se faire au niveau de l'entreprise**. En outre, des considérations d'équité font que **le contrôle des salaires devrait être étendu à d'autres formes de revenus** (tarifs de professions libérales telles que les notaires, avocats, experts-comptables, ..., rémunération des placements, profits, ...), ce qui est probablement contre-productif et très compliqué en pratique.

Enfin, les « supply-siders » estiment que **la fixation d'un « salaire minimum garanti » est à éviter** car elle freine l'embauche des moins performants (les jeunes non qualifiés, par exemple)²⁵.

²⁵ La majorité des pays de l'UE ont un SMIC. En 2024, il était en Belgique de 2.070 €/mois (brut), mais par exemple seulement de 477 € en Bulgarie et de 1.323 en Espagne, 1.766 en France, 968 en Grèce ; le net dépend de la fiscalité – à 2.070 € mensuel, le Belge est taxé ; à 1.766, le Français ne l'est pas. Jusqu'en 2014, l'Allemagne n'en avait pas. Depuis le début des années 2000, les lois HARTZ (Peter Hartz, ancien directeur RH de Volkswagen, salarié du syndicat IG Metall) modifiaient la notion « d'emploi convenable » et permettaient d'embaucher des chômeurs pour des mini-jobs à 400 €/mois, voire pour des travaux d'intérêt public à 1 €/heure, le tout concernant près de 3 millions de personnes. Aujourd'hui, le SMIC Allemand est à 2.054 €. <https://www.touteurope.eu/economie-et-social/le-salaire-minimum-en-europe/> (consulté le 2 juin 2025)

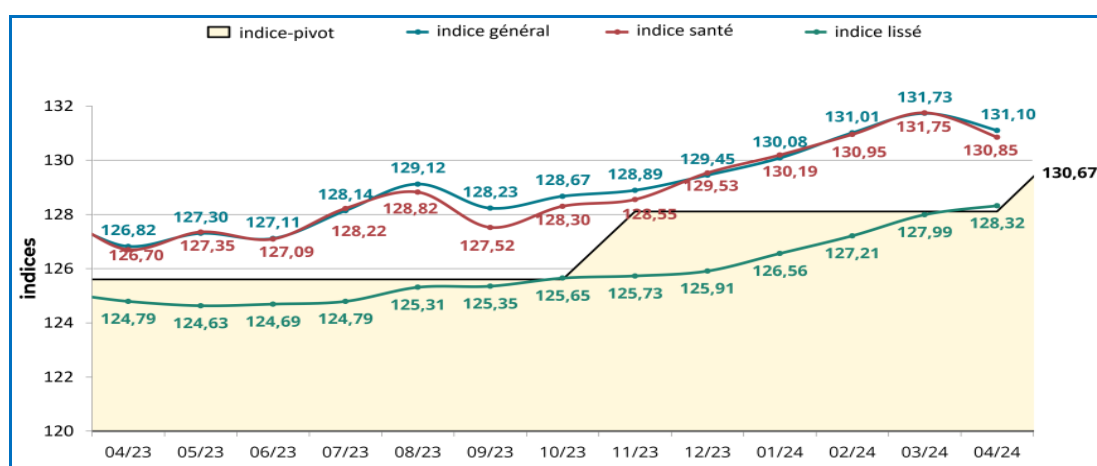
1. LA MESURE DE L'INFLATION : LES INDICES DE PRIX

Ainsi que nous l'avons vu à la leçon 5, la vraie mesure de l'inflation est **le déflateur du PIB**. Celui-ci est complexe à calculer, et comprend tous les biens et services qui composent le PIB, dont beaucoup ne font pas partie de la consommation courante des ménages. Afin notamment d'ajuster régulièrement le pouvoir d'achat des consommateurs, on utilise **l'indice des prix à la consommation**, couramment dénommé **INDEX**. Celui-ci ne comporte qu'un certain nombre de biens et services sélectionnés, affectés d'une pondération supposée refléter **« le panier de la ménagère »**, c'est-à-dire la consommation moyenne des ménages, et non l'ensemble des composantes du PIB. Dans les faits, il existe en Belgique plusieurs indices de prix à la consommation : **indice « national »**, **indice « santé »**, **indice « lissé »**.

Les prix de ces produits sont collectés chaque mois dans diverses localités par des agents du SPF économie, et comparés. L'indice est le résultat du calcul de l'évolution de ces prix, pondérée par rapport à leur importance dans le budget des ménages (attention : **des ménages en général** → tendance à défavoriser les ménages les plus modestes pour qui par exemple le loyer ou les dépenses alimentaires et en produits énergétiques représentent une plus grande part dans le budget que pour la moyenne nationale).

En 1994, **pour éviter les dérapages des salaires (qui sont automatiquement indexés) des années 1992-1993 et la perte de compétitivité des entreprises**, le Gouvernement a décidé de sortir certains produits du panier, qui influençaient de façon démesurée, notamment à cause des augmentations fréquentes des droits d'accise²⁶ : alcool, carburants et tabac. L'indice santé augmente donc en principe moins que le coût réel de la vie ; notons qu'une forte baisse du prix des carburants peut alors amener l'indice général sous l'indice-santé (voyez l'exemple ci-dessous). De façon à ne pas répercuter trop vite (et avec des écarts trop importants) des hausses (ou baisse) de prix et donc d'amenuiser l'impact des hausses de courte durée, on utilise depuis 1983 (donc avant l'introduction de l'indice « santé ») **un indice lissé** qui prend en compte la moyenne des 4 derniers mois. Dernière décision gouvernementale (2025) : allongement du délai entre le saut d'index et l'ajustement des salaires du secteur public, des allocations sociales et des retraites.

A titre d'exemple, en août 2025, l'indice national sur base 2013 était de 135,35, l'indice santé de 135,64 et l'indice lissé (santé) de 132,50 (source : Statbel)

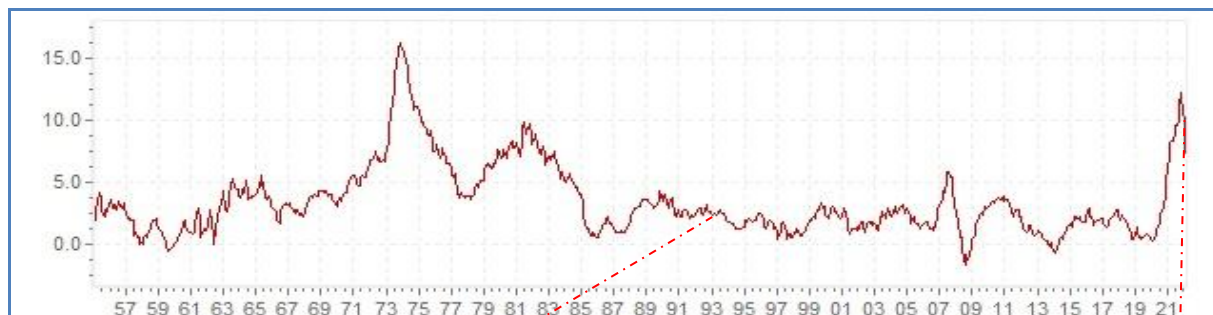


Graphique 10.8 : évolution des différents indices, Belgique, avril 2023 à avril 2024

Source : <https://bosa.belgium.be/fr/themes/travailler-dans-la-fonction-publique/remuneration-et-avantages/traitement/indexation-0#anchor-1> (consulté le 18 juillet 2024)

²⁶ Les droits d'accises sont des taxes fixes calculées sur la quantité (et non ad valorem).

Afin d'effectuer des comparaisons au sein de l'UE, on utilise un **indice des prix harmonisé**, basé sur une méthodologie identique à celle des IPC nationaux. Chaque pays calcule son IPCH, puis l'IPCH européen est calculé comme la moyenne des IPCH nationaux pondérée par les parts des pays par rapport aux dépenses de consommation des ménages dans le total de la zone.

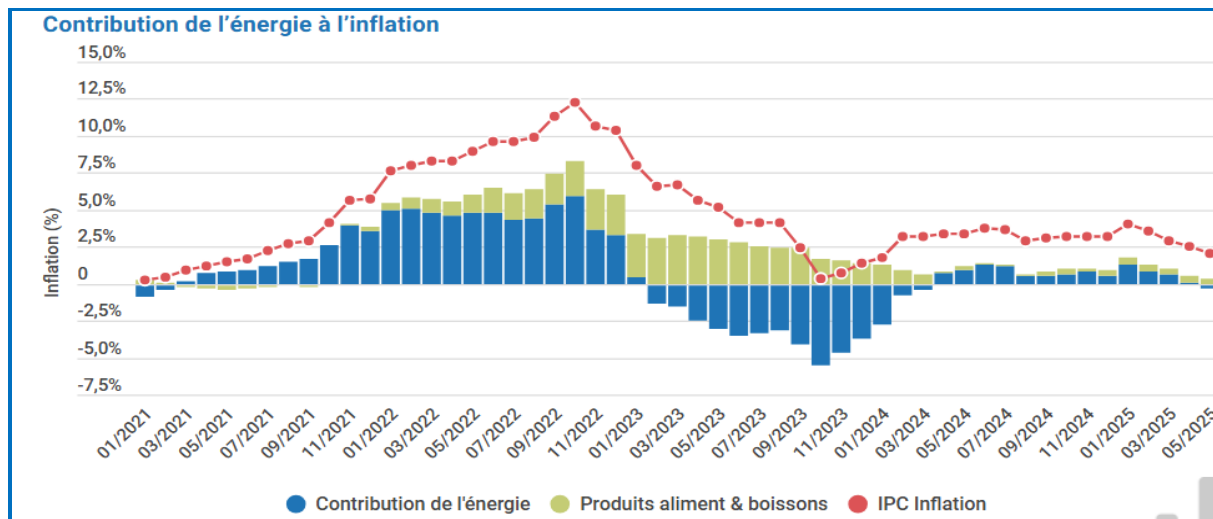


Graphique 10.9 : indice IPC, Belgique, 1957-2022



Graphique 10.10 : indice IPCH, Belgique, 1992-2023

Source : <http://fr.inflation.eu/taux-de-inflation/belgique/inflation-historique/ipc-inflation-belgique.aspx> (consulté le 21 mars 2023)



Graphique 10.11 : contribution de l'énergie et des produits alimentaires et boissons à l'inflation

Source : <https://statbel.fgov.be/fr/themes/prix-la-consommation/indice-des-prix-la-consommation>

🔥 Le graphique 10.11 montre une inflation des produits énergétiques dès le T1 2021 (reprise après Covid), qui s'accélère dès le début 2022, et enclenche après quelques mois l'inflation des produits alimentaires. Certains sous-groupes connaissent une inflation plus marquée que d'autres (huiles, produits laitiers), dépendant notamment des difficultés d'approvisionnement en céréales (Russie, Ukraine). **L'inflation sous-jacente, qui ne tient pas compte des produits pétroliers, était en mai 2025 à 2,59%, contre 2,80 en mai 2024.**

2. INFLATION : L'INDEXATION AUTOMATIQUE DES SALAIRES

La Belgique et le Luxembourg sont les seuls pays où **les salaires sont indexés automatiquement**.

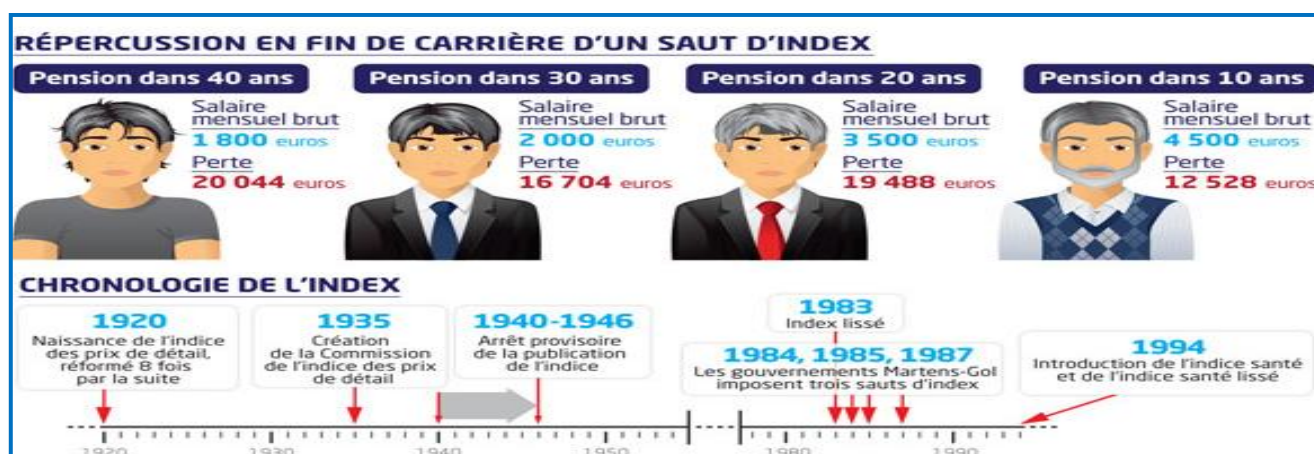
🔴 Deux systèmes sont en vigueur, selon les secteurs :

- on sait quand, mais pas combien : les salaires sont indexés à date fixe ;
- on sait combien, mais pas quand : les salaires sont indexés chaque fois que l'indice des prix dépasse un indice-pivot, de 2% en 2% ; c'est le cas notamment dans la fonction publique et pour les pensions.

L'indexation est **avantageuse pour les travailleurs**²⁷, qui ne doivent pas négocier la simple adaptation de leur pouvoir d'achat. Elle est en revanche **contraignante pour les employeurs**, dont l'Etat. Elle peut provoquer des pertes de compétitivité pour les entreprises, notamment si l'inflation est plus élevée que dans les pays concurrents commerciaux (France, Allemagne, Pays-Bas, ...). Le système est très critiqué par l'UE, le FMI, l'OCDE²⁸ ...

Plusieurs solutions « alternatives » peuvent être envisagées :

- retirer de l'index tous les produits énergétiques, annihiler les hausses de TVA, ... ;
- **espacer les indexations** dans le temps, ou appliquer des « sauts d'index »²⁹ ;
- **indexer en euros et non plus en pourcentage** (désavantage pour les hauts salaires) ;
- **indexer les salaires jusqu'à un certain plafonds** (en cas d'inflation durable soutenue, déclassement des classes moyennes « moyennes » et « supérieures »)³⁰ ;
- utiliser comme indice le déflateur du PIB, plus stable ;
- appliquer systématiquement **la modération salariale**³¹.



Source : Le Vif/Express du 9 novembre 2012 (extrait) ; pour le saut d'index de 2016, les calculs de la FGTB donnent des montants similaires : <http://www.fgtb.be/-/combien-allez-vous-perdre-avec-le-saut-d-index> (consulté le 15 juillet 2020). 📄

²⁷ Cette indexation, sensée maintenir le pouvoir d'achat, est toutefois **trompeuse**, car elle se calcule sur les revenus bruts. Prenons un salarié qui gagne 4.000 € bruts/mois. Après avoir retenu sur ce montant les cotisations sociales et le précompte professionnel, il perçoit 2.548 € nets (barèmes 2023). Pour maintenir son pouvoir d'achat, il serait logique qu'il obtienne une indexation de 2% du net, soit 50,96 €. Erreur : il va percevoir une indexation brute de 80 €, dont on va déduire 13,07% d'ONSS (10,46) ; ce salarié étant dans la tranche d'imposition à 50%, et compte tenu d'additionnels communaux IPP à 8%, le solde (69,54) va être in fine taxé à 54% (37,55) ; il va voir son net augmenter de 31,99 € (et non 50,96), une indexation réelle de 1,26% de son net et une perte de pouvoir d'achat de 18,97€ (sic).

²⁸ OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economique, créée en 1961 à partir de l'OECE (Organisation Européenne de Coopération Economique créée en 1948 pour administrer le plan Marshall) ; l'OCDE regroupe 34 pays ; voyez le site www.ocde.org

²⁹ 3 sauts d'index ont été imposés dans les années 1980 ; un nouveau saut d'index a été imposé en 2015. Selon les calculs du MR, un saut d'index permet à l'Etat d'économiser quelque 500 millions €.

³⁰ Depuis 2025, le gouvernement limite l'indexation des hautes pensions – dans la majorité des cas, ce sont celles de fonctionnaires. Cette décision est totalement discriminante, puisque les hauts salaires continueront à être indexés normalement.

³¹ Voyez ci-dessus SS4, politique des revenus. Les fréquents dérapages montrent toutefois que cette loi n'est pas systématiquement appliquée.

Le Bloc-notes

par Christine Kerdellant/

LE VIF / 61



DANVANE POUR LE VIF/L'EXPRESS

VOUS N'AVEZ PAS AIMÉ L'INFLATION ? VOUS ALLEZ DÉTESTER LA DÉFLATION !

Une petite vidéo de seize minutes se taille ces jours-ci un joli succès sur Internet. Son titre est : « Quelle issue ? Histoire de la déflation dans les années 1930 », mais elle commence par des images du candidat Hollande jurant ses grands dieux qu'il ne mènera jamais une politique d'austérité car elle conduirait à l'explosion de l'Europe via la montée des populismes et autres extrémismes. Le rédacteur en chef de *Fakir*, un journal « alternatif » à



ALLEMAGNE Ce n'est pas l'inflation, mais la déflation qui a conduit à l'avènement de Hitler.

l'origine de ce documentaire, y raconte, avec des images d'archives, comment, après la crise de 1929, trois politiques de déflation parallèles ont conduit, en Allemagne, en France et aux Etats-Unis, à trois situations différentes : l'avènement de Hitler à Berlin, la victoire du Front populaire à Paris et le New Deal de Roosevelt en Amérique. Moralité du film : l'issue de la crise d'aujourd'hui n'est pas écrite. Hypothèse sous-jacente : nous sommes déjà en déflation, et nous prenons la pire voie pour en sortir. Quelques économistes, pour l'heure minoritaires, sont effectivement convaincus que la France, elle, entre dans une spirale déflationniste.

La déflation, curieusement, effraie moins que l'inflation. Sans doute parce que la baisse des prix semble toujours une bonne nouvelle pour le consommateur. Et qu'elle est moins illustrable : l'Allemand de 1923 allant acheter sa miche de pain avec une brouette de billets est saisissant. Pourtant, la déflation est tout aussi grave : comme les prix baissent, les consommateurs attendent qu'ils baissent encore plus pour acheter leur voiture ou leur appartement, ce qui fige peu à peu l'activité. Les entreprises font faillite, les salariés perdent leur job, la consommation baisse encore, entraînant d'autres faillites dans d'autres secteurs... et les dettes, publiques et privées, sont encore plus difficiles à rembourser.

Certes, il existe des baisses de prix vertueuses, lorsqu'elles sont obtenues par des innovations, dans le high-tech par exemple ; mais elles sont plus souvent empoisonnées.

Ainsi l'industrie française, depuis le début des années 2000, voit-elle ses marges laminées en raison de la concurrence des pays asiatiques, voire de l'Allemagne dont les coûts salariaux ont baissé. L'an passé, les sociétés de services informatiques ont aussi vu leurs prix s'effriter et leurs marges s'effondrer à cause de la concurrence de l'Inde. Dans l'alimentaire, la guerre des prix de la grande distribution profite certes au consommateur, mais les PME qui en sont

les fournisseurs, peu armées face aux hypermarchés, en subissent les conséquences ravageuses.

La déflation générale, patente en Grèce et à Chypre, ne nous touche pas encore, mais en 2013 l'inflation en France est tombée à 0,9 %, son niveau le plus bas depuis 2000 (2009, année de récession, exceptée), et à 1,1 % en Belgique. En janvier, elle a encore baissé, en France, à 0,7 % en rythme annuel, et à 0,9 % en Belgique. Si ce n'est pas la déflation, c'est la désinflation.

Seule la Banque centrale européenne peut empêcher la catastrophe. Pour l'heure, son président, Mario Draghi, n'est pas convaincu que cela soit nécessaire. Mais comme il l'avait fait avec succès lors de la crise de l'euro, il devrait au moins, pour conjurer le sort, affirmer haut et fort qu'il l'empêchera quel qu'en soit le prix (« whatever it takes »). C'est-à-dire en faisant tourner la planche à billets (il fait l'inverse aujourd'hui !), imitant ainsi son ex-homologue américain « Helicopter Ben » : Ben Bernanke a en effet inondé l'Amérique de dollars comme s'ils pleuvaient d'un hélicoptère. Pour cela, il devra d'abord convaincre les Allemands. Jusqu'ici, leur peur obsessionnelle de l'inflation les empêche d'accepter une telle pratique monétaire. Mais ils feraient bien de se souvenir que c'est la politique de déflation menée par Henrich Brüning – et non l'hyperinflation, éradiquée depuis longtemps – qui a entraîné, en 1933, l'avènement de Hitler. ●

N° 7 / 14 février 2014

32

³² Christine KERDELLANT (France – 1960), journaliste et essayiste.

SECTION 2 : L'EMPLOI ET LE CHÔMAGE

Objectif 4 : appréhender la problématique du chômage.

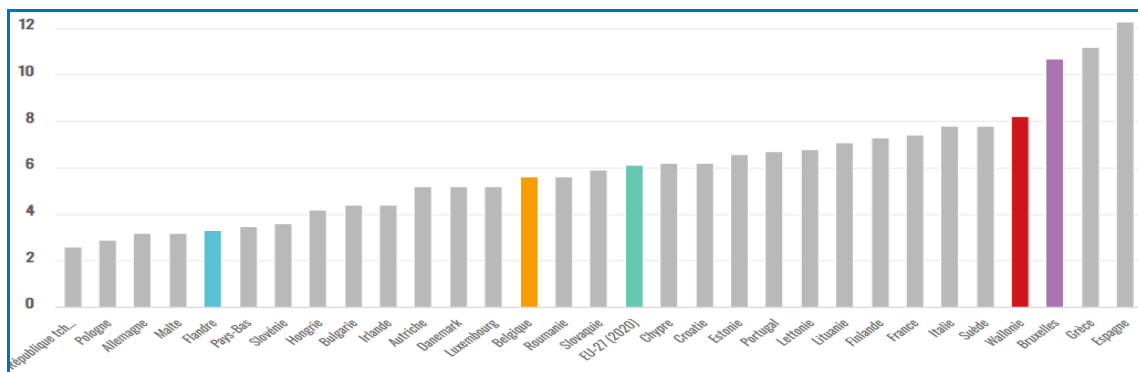
SS1 : APPROCHE DE LA PROBLEMATIQUE - DEFINITIONS

Chiffres-clés : évolution du taux de chômage en Belgique (% - données désaisonnalisées) – BNB

1970	1975	1980	1985	1990	1995	2000	2007	2010	2011	2013	2015	2018	2024/Q4
1,8	4,2	7,4	10,1	6,6	9,7	6,9	7,5	8,3	7,2	8,4	8,6	6	5,9

1. DU PLEIN EMPLOI DES TRENTES GLORIEUSES AU CHOMAGE MASSIF

L'emploi, et son corollaire, le chômage, constituent une des préoccupations primordiales des économies modernes. Le problème n'est pas nouveau³³ : il semble bien qu'un sous-emploi endémique ait sévi dans la plupart des systèmes économiques durant les siècles passés, notamment lors des crises conjoncturelles au XIX^{ème} (cycle « malthusien »³⁴). Au début des années 1970, après 25 ans de croissance forte, le taux de chômage atteignait dans la plupart des pays occidentaux environ 2%, soit **le plein emploi** (tel que nous l'avons défini dans la leçon 8 - NAIRU). En mars 2025, la moyenne UE s'établit à 5,9% (soit environ 13 millions de chômeurs, avec toutefois des écarts assez sensibles entre pays (Pologne, Pays-Bas, ... vs Espagne, Grèce, France, ...) , ou entre régions (Flandre – Wallonie, ...).



Graphique 10.12 : taux de chômage BIT dans les pays de l'UE et les 3 régions belges (en couleur)³⁵

source : [Taux de chômage \(BIT\) dans l'Union européenne - Iweps](#), tiré de Statbel – Enquête sur les Forces de Travail ; Eurostat; Steunpunt Werk, moyenne annuelle 2023

Comment expliquer ce « **dérapiage** » du système économique ? Comment est-il possible qu'il y ait, depuis plus de quarante ans, **des millions d'Européens au chômage** ? Combien de temps nos sociétés devront et pourront-elles vivre avec ce problème ? Quelles solutions ? Analyse.

³³ Il est néanmoins crucial dans une société dans laquelle les liens familiaux se sont distendus et où le salaire (et les revenus du chômage et des retraites) constituent pour beaucoup la seule source de revenu.

³⁴ **MALTHUS** : tout accroissement du niveau de vie engendre d'abord une augmentation de la population, et qui annule l'impact sur le revenu ; par la suite, l'augmentation du nombre de travailleurs fait baisser la productivité du travail et donc les salaires ... retour à la case départ.

³⁵ Les différences très marquées entre nos 3 régions expliquent en partie certaines volontés d'indépendance en Flandre.

2. POPULATION ACTIVE, ACTIFS, CHOMEURS – TAUX DE CHOMAGE, D'EMPLOI, ...

Ces définitions concernent la population comprise **entre 15 et 64 ans** (qui constitue la population en âge de travailler). Un **actif** est une personne qui a un **emploi rémunéré** ; un **chômeur** est une personne qui n'est pas active, mais qui **recherche activement un emploi** (efforts spécifiques, ...). La somme des actifs et des chômeurs donne la **population active** ; les autres sont des **inactifs** (étudiants, retraités [avant 65 ans], oisifs, ...).

POPULATION CONSIDEREE (« en âge de travailler ») : 15 – 64 ANS

POPULATION ACTIVE		INACTIFS
ACTIFS	CHÔMEURS	

En Wallonie :

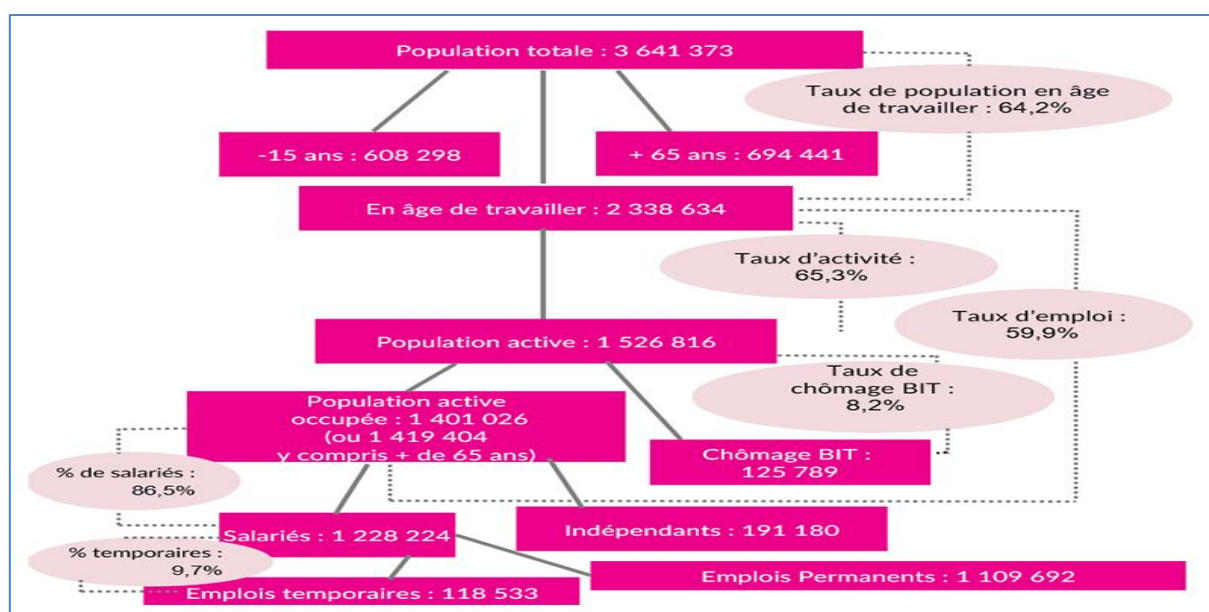


Tableau 10.1 : structure d'activité de la population wallonne, 2023

Source : <https://www.iwebs.be/indicateur-statistique/structure-dactivite-de-population-wallonne/> consulté le 18 juillet 2024)

🚨 Ce tableau reflète le « **mal wallon (et bruxellois)** » : (W : population en âge de travailler – population active) = 810.000 inactifs à ajouter aux 126.000 chômeurs ... Nous en reparlerons abondamment ci-dessous.

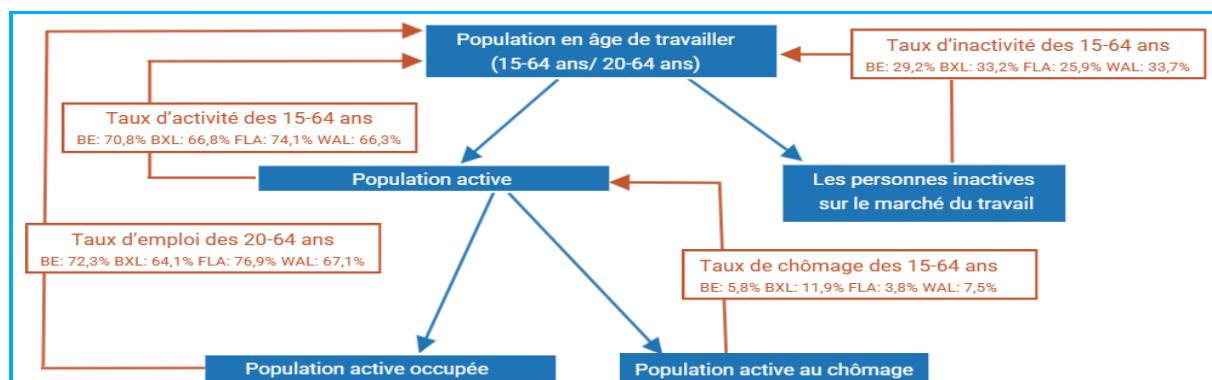


Tableau 10.2 : taux d'activité, d'emploi, de chômage et d'inactivité dans la population en âge de travailler, par région.

Source : <https://statbel.fgov.be/fr/themes/emploi-formation/marche-du-travail/emploi-et-chomage> consulté le 3 juin 2025

Le taux de chômage économique est le rapport entre le nombre de chômeurs et la population active ; c'est le pourcentage de la population active au chômage. (W : 7,5%)

Le taux d'emploi est le pourcentage de la population active qui a un emploi. (W : 67,1)

Le taux de participation à la population active (ou taux d'activité) est le pourcentage de la population 15-64 qui participe à la population active (actif ou chômeur). (W : 66,3)

Le taux d'inactivité est le pourcentage de la population âge de travailler inactive sur le marché du travail. (W : 33,7)

🔴 Le dénombrement des chômeurs est complexe, il dépend des définitions utilisées par les organismes concernés. En Belgique, on applique la définition du BIT³⁶/Eurostat, qui prévoit 3 conditions : **être sans travail, activement à la recherche d'un emploi et disponible pour travailler**. Aux USA, le Bureau des statistiques du travail (BLS) utilise pas moins de 6 concepts, dénommés U1 à U6. **Le taux de chômage officiel est le U3**, mais c'est une mesure technique assez étroite qui exclut des personnes chômant depuis plus d'un an. **U6 inclut tous les cas (y compris les temps partiels pour raisons économiques), et semble situer le taux réel de chômage** ; ainsi, le taux U3 en janvier 2025 est de 4% (taux « officiel » publié dans les statistiques internationales), alors que U6 est à 7,5%³⁷.

3. DEFINITIONS : CHÔMAGES FRICTIONNEL - STRUCTUREL - CONJONCTUREL

L **e chômage frictionnel** découle de la « mobilité » des travailleurs.

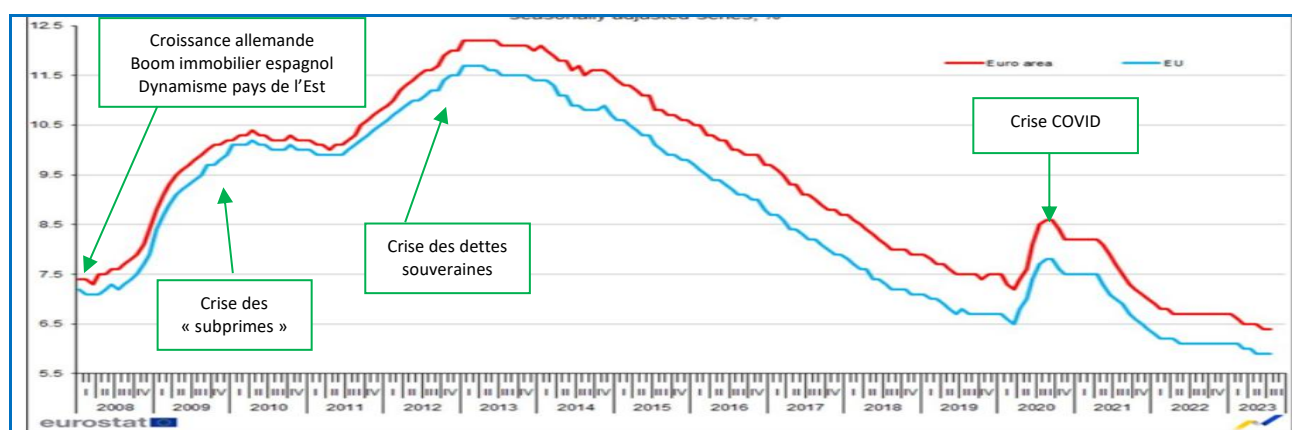
🔴 Les jeunes diplômés mettent un certain temps à trouver un emploi ; des travailleurs quittent volontairement un emploi qui ne leur convient pas, et n'en retrouvent un que quelques mois plus tard, ...

Le chômage structurel (à ne pas confondre avec le NAIRU – leçon 8) est la conséquence d'une inadéquation entre l'offre et la demande sur le marché du travail.

🔴 les entreprises d'un secteur peuvent manquer de spécialistes, alors que d'autres licencient leurs travailleurs ; une région peut connaître un taux de chômage important, alors que la région voisine est en pénurie de main-d'œuvre.

Le chômage conjoncturel (ou cyclique) survient quand la demande de travail émanant des entreprises est insuffisante.

🔴 la demande globale diminue ou est insuffisante, les entreprises baissent leur production, licencient ou n'embauchent plus. Ce chômage peut **en principe** être réduit par une politique de stimulation de la demande globale.



Graphique 10.13 : évolution du taux de chômage, UE et zone euro, 2008-2023

Source : <https://fr.irefeurope.org/highlighted/article/le-taux-de-chomage-en-europe-a-ete-divise-par-2-en-10-ans/>

³⁶ L'OIT (Organisation Internationale du Travail) est un organisme spécialisé de l'ONU ayant pour but de promouvoir le travail décent à travers le monde. Le BIT (Bureau International du Travail - Genève) en constitue le secrétariat permanent.

³⁷ Voyez en temps réel <https://fr.investing.com/economic-calendar/u6-unemployment-rate-1670> (consulté le 2 juin 2025)

SS2 : REVUE THEORIQUE SUCCINCTE

1. LES NEO-CLASSIQUES : CHÔMAGES « VOLONTAIRE » & « INVOLONTAIRE »³⁸

Comme nous l'avons vu, les macro-économistes **néo-classiques** sont persuadés que les « dilemmes » au niveau de l'économie sont la conséquence de dysfonctionnements sur des marchés particuliers ; le chômage serait le résultat d'un dysfonctionnement sur le marché du travail, qui fonctionne selon le schéma traditionnel offre-demande. La théorie contemporaine distingue chômage « volontaire » (en fait, des agents qui préfèrent le loisir³⁹ au travail), et chômage « involontaire ».

🔴 Selon les **néo-classiques**, le **chômage volontaire** concerne des agents économiques qui ne veulent pas travailler au taux de salaire courant (« à ce tarif-là, je ne travaille pas »), par exemple des travailleurs peu qualifiés qui préfèrent le « loisir » à un travail faiblement rémunéré. **Le chômage involontaire** concerne des travailleurs qui, malgré leurs recherches, ne trouvent d'emploi au taux de salaire courant. Dans la théorie walrassienne de l'équilibre général des marchés, « le chômage (involontaire) n'existe pas » puisque l'offre et la demande des agents économiques « price-takers » s'équilibrent.

Comment expliquent-ils alors que les statistiques montrent clairement que le chômage existe réellement, comme durant la Grande Dépression des années 1930 ? Réponse, en résumé : « la Grande Dépression n'était rien d'autre que des vacances prolongées, quelque chose a incité les salariés à décider de travailler moins, et cette augmentation du loisir a été enregistrée par les agences statistiques comme une montée du chômage. Ce « quelque chose » provenait de la politique gouvernementale qui a rendu rationnelle pour les travailleurs la décision de réduire volontairement leurs heures de travail dans l'optique de maximiser leur utilité sur la durée de leur vie »⁴⁰.

Plaisanterie ? Non, pas du tout, c'est le type d'explication donnée à l'époque par Irving Fisher, et plus récemment par Edward Prescott⁴¹. Et pourtant ...📉



Janvier 1937, Rue de New-York • Crédits : New York Times Co – Getty

<https://www.franceculture.fr/emissions/fictions-le-feuilleton/hard-times-histoires-orales-de-la-grande-depression-de-studs-9> 📺

³⁸ Voyez le développement de ces concepts dans la SS6 « pour les curieux ».

³⁹ Selon la théorie classique, l'agent économique recherche à maximiser son utilité en partageant son temps entre travail et loisir. Le loisir est un bien, tandis que le travail est un moyen pour obtenir des ressources afin de consommer. Ce choix dépend notamment du salaire et des préférences personnelles de l'agent (revoyez à la leçon 2 l'exposé sur l'utilité).

⁴⁰ Steve KEEN, L'imposture économique, les éditions de l'atelier, 2017, p 439.

⁴¹ Edward PRESCOTT (USA 1940-2022), prix Nobel 2004.

L'ajustement par les salaires ne fonctionne pas si ceux-ci sont rigides ; dans ce cas, un excès d'offre (rationnement des offreurs) persistera, avec pour conséquence un chômage involontaire. Pourquoi les salaires sont-ils rigides ? La réponse est essentiellement : **parce que le marché du travail est « administré »**, et fonctionne en concurrence imparfaite.

Il n'y a pas un, mais « des » marchés ; les salaires évoluent pour réagir aux conditions de chaque marché particulier : une pénurie d'informaticiens aura pour conséquence une augmentation de leurs salaires, par rapport à celui des professeurs, des employés administratifs ou des ouvriers de la sidérurgie. Les salaires ne dépendent pas uniquement de l'offre et de la demande de travail, mais font l'objet de **grilles de rémunérations discutées entre patronat et syndicats (concertation sociale – en général, pas pour les cadres)**, différentes selon les secteurs économiques, et variant en fonction des qualifications, de l'âge et/ou de l'expérience des travailleurs ; dans ce **système de concertation**, l'Etat intervient souvent comme arbitre et définit légalement un **salaire minimum garanti (SMIG/SMIC)** en-dessous duquel nul employeur ne peut en principe descendre.

Si les **allocations de chômage** ne sont guère inférieures au salaire net de base (cela concerne essentiellement les emplois peu qualifiés⁴²) et sont accordées sans contrepartie, les demandeurs d'emploi ne sont pas incités à postuler (« piège à l'emploi ») ; cette théorie, dite du « **job search** » est due à **Georges STIGLER** (leçon 1 p 41) et explique en partie l'existence d'un chômage frictionnel.

L'importance des **prélèvements fiscaux (impôts directs) et parafiscaux (cotisations sociales)** crée un écart très important entre le **salaire-coût** (= salaire contractuel brut plus les cotisations sociales patronales et autres « surcoûts »), supporté par l'entreprise, et le **salaire net** ou « poche » (= salaire contractuel brut moins la cotisation sociale du travailleur et l'impôt), perçu par le travailleur. Cet écart induit plus encore le développement d'une « **économie noire (ou souterraine)** », système frauduleux mis en place pour éviter les prélèvements. Le taux de chômage recensé surestimerait donc le chômage réel (puisque des « chômeurs » travaillent au noir). Les économistes ont mis en évidence d'autres causes encore, essentiellement **le pouvoir de négociation du travailleur**, et **la théorie de salaire d'efficience**⁴³.

Objectif 6 : commenter différentes statistiques (Belgique, UE, USA)

SS3 : ANALYSE STATISTIQUE COMMENTEE

1. UNE VUE D'ENSEMBLE

	B	FR	D	NL	SP	OST	IT	CH	UK	USA
Tx chômage 2008	7.0	7.4	7.6	3.0	11.4	3.9	6.8	2.7	5.4	5.9
Tx chômage mars 25	5.9	7.3	3.5	3.9	10.9	5.4	6.0	4.5	4.5	4.2
Tx chô lgue durée *	2.0	1.8	0.9	0.5	3.8	1.1	3.3	1.6	nd	1.0
Tx chô jeunes **	17.4	18.8	6.8	8.9	26.5	10.6	20.4	8.3	14.2	9.6
Tx emploi 2024 ***	68.3	69.9	79.9	84.4	66.5	75.8	61.9	82.5	74.9	60.1

Tableau 10.13 : statistiques chômage et emploi de quelques pays de l'UE, de la Grande Bretagne et des USA (OCDE).

(*) en pourcentage de la population active 2024 ; si le taux de chômage est de 5.9 et celui de longue durée de 2.0, alors cela signifie que 34% des chômeurs sont des « longue durée » - plus de 12 mois sans emploi.

(**) en % des classes d'âge 15-24 ans, mars 2025

(***) taux d'emploi des 15-64 ans ; **l'UE a pour objectif un taux global de 78% pour 2030.**

Sources : Eurostat, BNB, SPF emploi, INSEE, OCDE (<https://data.oecd.org/fr/emp/>), Trading economics (fr)

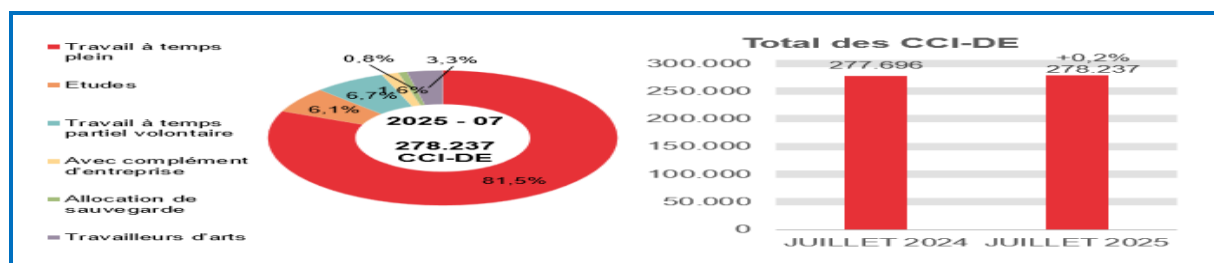
⁴² Il faut en outre considérer les avantages sociaux (santé, allocations familiales majorées, ...) dont bénéficient les allocataires et qu'ils perdent lorsqu'ils trouvent un emploi.

⁴³ Les entreprises peuvent estimer qu'elles réaliseront plus de profit en versant des salaires supérieurs à ceux du marché ; en effet, les salaires sont susceptibles d'influencer trois paramètres importants pour l'entreprise : la qualité de la main-d'œuvre, l'intensité des efforts consentis par les travailleurs et leur taux de rotation (« turn-over »), facteurs de coûts.

🔥 Ce tableau compare les taux de chômage 2008 (veille de la crise des subprimes et de l'augmentation du chômage) et actuels pour quelques pays de l'UE, la Suisse, le Royaume Uni, les USA. Le taux de chômage de longue durée reste inquiétant en B, FR, SP, IT. Il en va de même du taux de chômage des jeunes dans ces pays, ainsi qu'en UK. Le taux d'emploi y reste également faible. On peut se poser la question de savoir si le taux ciblé par l'UE en 2030 y sera atteint, alors que D, NL, DK y satisfont déjà. FR, SP, IT, mais aussi Roumanie, Bulgarie, Grèce sont à la traîne, tout comme la Belgique (importantes différences régionales). Pourquoi se focaliser sur ce taux ? La raison est que dans un contexte de vieillissement de la population, ce taux semble indispensable pour viabiliser l'Etat-Providence, notamment le système de retraites. Encore faut-il ces emplois se situent essentiellement dans le secteur privé et non dans le secteur public, à charge du contribuable. Comme le disait Raymond Aron⁴⁴, **l'état ne crée pas des emplois, mais bien des employés**. Là aussi réside le mal belge – pléthore de fonctionnaires, proportionnellement plus en Wallonie – voyez l'article ci-dessous (l'économie wallonne étatisée).

2. BELGIQUE : CHÔMEURS COMPLETS INDEMNISES

En Belgique, l'ONEM recense les chômeurs qui perçoivent (ou attendent) des allocations (notion de « chômeur complet indemnisé »). Notez que suite aux mesures gouvernementales (fin du chômage à vie, exclusion au terme de 2 ans), ces chiffres vont baisser dès janvier 2026.

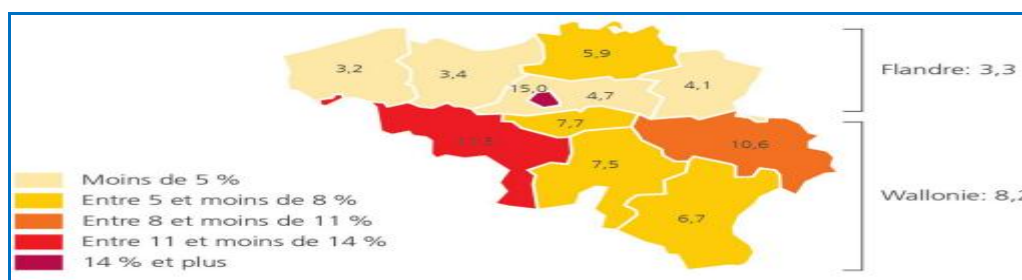


Graphique 10.13: chômeurs complets indemnisés, Belgique, juillet 2025

Source : <https://www.onem.be/page/chiffres-federaux-des-chomeurs-indemnisés---juillet-2025> consulté le 29 août 2025

🔥 Le graphique 10.13 nous apprend que la Belgique compte près de 280.000 chômeurs complets indemnisés, constituant 80% des personnes indemnisées par l'ONEM, les autres étant des travailleurs à temps partiel, des étudiants, ... soit au total 350.000. Notez que la décision récente de notre gouvernement de limiter les allocations de chômage à 2 ans va entraîner une baisse de ce nombre dès 2026. **On ne peut toutefois déduire le taux de chômage de cette statistique** : d'une part, certains indemnisés ne cherchent pas activement un emploi, alors que d'autres, qui cherchent réellement, ne sont pas indemnisés ; quid également des travailleurs à temps partiel, qui souhaitent trouver un temps plein ? D'autre part, les règles d'accès aux indemnités peuvent changer, ce qui modifie le calcul. Une solution est de travailler par enquête sur la population active, sur base de la méthode définie par le BIT.

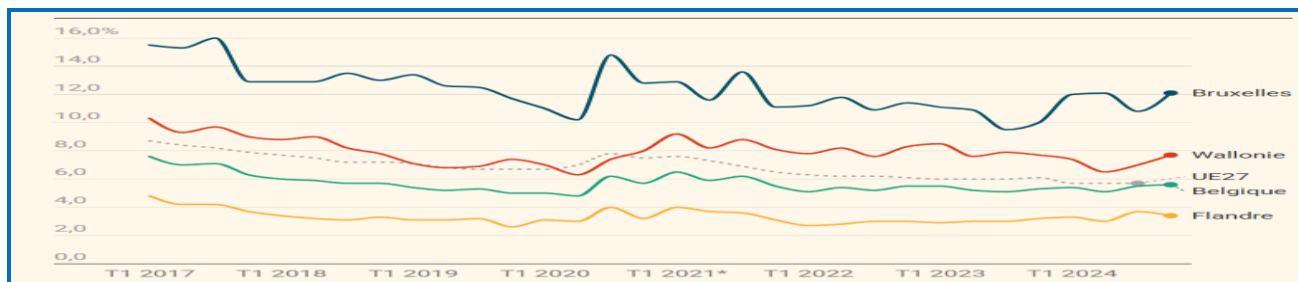
3. BELGIQUE : CHÔMAGE & TAUX D'EMPLOI : DES DIFFERENCES REGIONALES



Graphique 10.14 : taux de chômage par province, 2023

Source : https://cse.belgique.be/sites/default/files/content/download/files/202407_cse_etat_des_lieux_du_marche_du_travail_0.pdf

⁴⁴ Raymond Aron (1905-1983), philosophe, sociologue, politologue et historien français, un des plus brillants intellectuels du XX^{ème}. Mémoires. 50 ans de réflexion politique, Ed. Julliard, Paris, 1983 ... Ouvrage complexe, mais d'une extraordinaire érudition.



Graphique 10.15 : évolution du taux de chômage national et par région, en % de la population 15-64 ans

Source : <https://www.lecho.be/dossiers/emploi/les-chiffres-de-l-emploi-en-belgique-2024-taux-de-chomage-taux-d-emploi-et-d-activite/10513609.html> selon Statbel

🔴 **Le graphique 10.14 (carte)** recense les taux de chômage par province. On y décèle à nouveau le « mal wallon » ; toutes les provinces de la région connaissent des taux de chômage supérieurs à ceux de provinces flamandes, même la province du Luxembourg dont de très nombreux résidents travaillent au Grand-Duché ; la situation dans le Hainaut et à Liège reste catastrophique, ces anciens berceaux industriels n’ayant jamais récupéré les emplois perdus à la suite de la désindustrialisation. Le second « mal » est bruxellois : la région qui affiche un taux de chômage bien supérieur à 10% est pourtant un important gisement d’emplois, mais qui profite à 268.000 actifs flamands, et à 144.000 actifs wallons (chiffres mars 2023) soit 45% des emplois bruxellois. Une des causes semblent être la nombreuse population issue de l’immigration, à propos de laquelle on soulève trop souvent la discrimination à l’emploi ⁴⁵, alors qu’il y a indéniablement un problème d’infra qualification et « d’intégration » ; les chiffres de la dernière ligne du tableau 10.3 confirment le faible taux d’emploi de cette population (<50%, et pas seulement à Bruxelles). Cela doit poser la question de l’immigration massive ... Le graphique 10.15 confirme ces constats en termes d’évolution ces dernières années.

	2015	2016	2017 ²	2018	2019	2020	2021 ³	2022	2023	2024 ⁴
Total	67,2	67,7	68,5	69,7	70,5	70,0	70,6	71,9	72,1	72,2
p.m. Total (de 15 à 64 ans)	61,8	62,3	63,1	64,5	65,3	64,7	65,3	66,5	66,6	66,6
Selon le genre										
Femmes	63,0	63,0	63,6	65,5	66,5	65,9	66,8	68,1	68,3	68,1
Hommes	71,3	72,3	73,4	73,9	74,5	74,1	74,5	75,7	75,9	76,2
Selon l'âge										
De 20 à 29 ans	57,6	57,6	57,5	58,9	60,9	58,1	59,2	60,1	60,0	59,4
De 30 à 54 ans	79,3	79,9	80,4	81,3	81,4	81,2	81,4	82,5	82,3	82,0
De 55 à 64 ans	44,0	45,4	48,3	50,3	52,1	53,3	54,5	56,6	57,8	59,3
Selon la région										
Bruxelles	58,7	59,8	60,8	61,4	61,7	61,3	62,2	65,2	66,5	64,2
Flandre	71,9	72,0	73,0	74,6	75,5	74,7	75,3	76,7	76,8	76,4
Wallonie	61,5	62,6	63,2	63,7	64,6	64,6	65,2	65,7	65,5	67,3
Selon le niveau d'études										
Secondaire inférieur au plus	45,6	45,6	45,9	45,6	46,3	45,6	44,7	46,2	46,8	47,9
Secondaire supérieur au plus	67,2	67,7	67,8	69,0	69,8	68,1	67,5	68,3	68,2	67,9
Supérieur	81,8	82,2	82,2	83,5	83,8	83,6	84,1	85,1	85,8	86,1
Selon la nationalité⁵										
Belges	68,5	69,0	69,8	71,0	71,8	71,5	71,9	73,1	73,5	73,4
Ressortissants d'autres pays de l'UE	66,4	67,8	68,2	69,2	70,1	70,2	72,5	73,5	71,6	72,0
Autres	42,7	41,8	41,6	43,4	43,2	40,3	43,3	48,6	50,0	51,6

Tableau 10.3 : taux d’emploi, Belgique, en % de la population 20-64 ans, moyennes annuelles.

Source : rapport BNB 2024, annexe statistique 6

🔴 **Le tableau 10.3** confirme l’ensemble de ces données. Nous constatons un taux d’emploi inférieur chez les femmes, et chez les 20-29 ans (nombreux étudiants, chômage plus important chez les jeunes), ainsi que chez les 50-64 ans. Depuis plusieurs années déjà, des institutions internationales (UE, OCDE, FMI) recommandent à notre pays d’augmenter à la fois son taux d’activité (de participation), mais aussi son taux d’emploi, particulièrement dans la tranche d’âge 50-65, en vue d’éviter le « clash » des retraites.

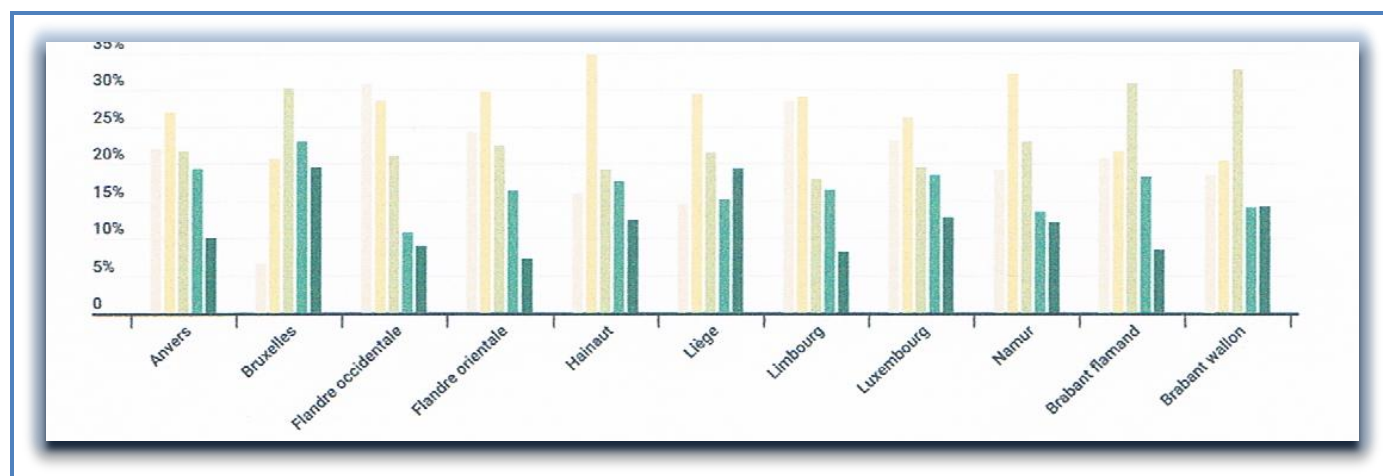
⁴⁵ Ce problème de la discrimination « raciste » sur le marché de l’emploi, cheval de bataille de la gauche ... il faut pourtant évaluer tous les facteurs : diplômes et compétences, facteurs culturels, ... Par ailleurs, il existe bien d’autres types de discriminations avérées mais souvent ignorées par les critiques, par exemple envers les demandeurs d’emploi âgés ou les jeunes mères de famille « isolées » ; des études montrent également que des personnes au physique peu avantageux ou encore les obèses ont moins de chance d’être embauchés, leurs rémunérations étant inférieures de 5 à 10% à ceux qui ont un physique « normal » ; quant aux personnes au physique très avantageux, elles gagneraient 5 à 10% de plus (à diplômes et compétences égaux).

En effet, si l'âge officiel de la retraite est de 66 ans depuis 2025 (et 180 trimestres soit 45 ans de cotisations pour une retraite au taux plein), de nombreux travailleurs sortent « légalement » du marché du travail avant leurs 60 ans, notamment via le **système des pré-retraites**⁴⁶. Notons que l'âge de la retraite sera porté à 67 ans en 2030. Ce tableau nous montre également l'influence du niveau d'étude sur le taux d'emploi ; plus il est élevé, plus le taux d'emploi est important. En général, **les diplômés de l'enseignement supérieur sont à l'emploi et comptent peu de chômeurs et d'inactifs**, au contraire des personnes qui n'ont atteint que le niveau secondaire inférieur (CESI, C2D) et plus encore celles « sans diplôme » (primaire, ...).

4. BELGIQUE : LA PROBLEMATIQUE DES INACTIFS (W & Brx)

En Belgique, et de façon nettement plus marquée en Wallonie et à Bruxelles, leur nombre est assez – trop – important ; le taux d'emploi global de 72,3% (bien inférieur aux taux atteints par 10 pays européens) se traduit par **2 millions d'inactifs**, en ce compris les chômeurs⁴⁷.

🔴 Qui sont-ils ? Nous retrouvons dans cette catégorie les étudiants (361.000), les personnes « au foyer » (265.000), les retraités « avant l'âge » (y compris les régimes spéciaux), les personnes « handicapées » (440.000), c'est-à-dire essentiellement en incapacité de travail « longue » (maladie, ...). Nombre de ces personnes posent **quelques sérieux problèmes à notre modèle d'Etat-Providence** ; ils ne cotisent pas ni ne paient d'impôts (à l'exception des retraités), ils bénéficient d'allocations (par ex. familiales, de maladie) et d'aides publiques (CPAS), certains nourrissent l'économie souterraine, ... Or, pour maintenir cet Etat-Providence, il faut des travailleurs, beaucoup de travailleurs, et cela passe par l'activation des inactifs.



De gauche à droite ; ■ Retraité (<65 ans) ■ Incapacité de travail ■ Etudiant ■ Au foyer ■ Autres

Graphique 10.16 : répartition en % des inactifs par province et par catégorie d'inactivité, 2022

Source : <https://statbel.fgov.be/fr/themes/emploi-formation/marche-du-travail/emploi-et-chomage> consulté le 1^{er} avril 2023

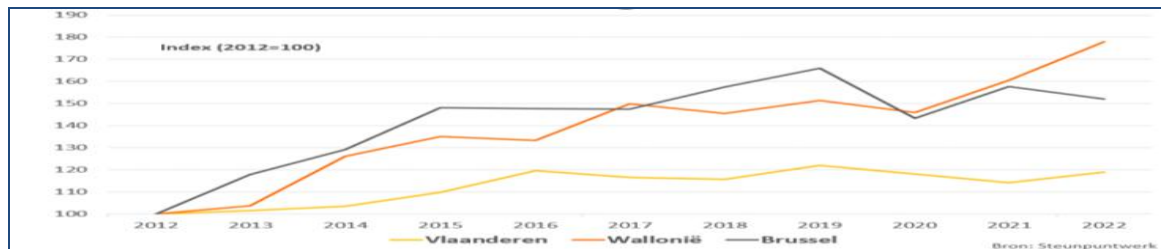
🔴 **Le tableau 10.1 (p 19) nous a déjà** montré pour la Wallonie un taux de participation de seulement 65,5% et laisse apparaître quelque 800.000 inactifs ! **Le graphique 10.16** démontre cette facette du « mal belge », devenu ces dernières années le « **mal wallon et bruxellois** » ; nous constatons pour les provinces wallonnes, en particulier le Hainaut, un pourcentage important de « en incapacité de travailler » parmi ces inactifs. Problème lié à la pauvreté ambiante ? Aux maladies professionnelles ? Aux emplois de faible qualification ? Pour notre système de sécurité sociale, intenable !

⁴⁶ Ce système a été mis en place voici plus de 40 ans déjà pour les entreprises en difficulté ; pour éviter les licenciements purs et simples, le personnel âgé (en général au-delà de 54-55 ans) est mis en pré-retraite ; dans les faits, un pré-retraité est un « chômeur déguisé » ; l'allocation de pré-retraite est d'ailleurs constituée d'une allocation de chômage et d'un complément versé par l'entreprise, et ce jusqu'à l'âge de la retraite.

⁴⁷ Seules l'Italie, l'Espagne et la Grèce font encore moins bien. Ce qui début 2023 a fait dire à un ministre bruxellois que notre problème était qu'une certaine population se conformait au « modèle méditerranéen » - l'homme seul travaille - critiques outrées à gauche, mais c'est pourtant une réalité.

🔥 On ne va évidemment pas « activer » les étudiants, encore que certains ont un job et sont bien utiles dans plusieurs secteurs ; mais on pourrait se poser la question de l'allongement « artificiel » de la durée des études ; l'âge effectif moyen d'obtention d'un diplôme supérieur est de 25,5 ans, alors qu'un étudiant « à l'heure » doit en principe sortir d'un bac à 21 ans et d'un master à 23 ans ; dans son rapport 2019, le [Conseil Supérieur de l'Emploi](#) pointe la nécessité « d'optimiser la durée que les étudiants passent aux études », et de « limiter la flexibilité du système ».

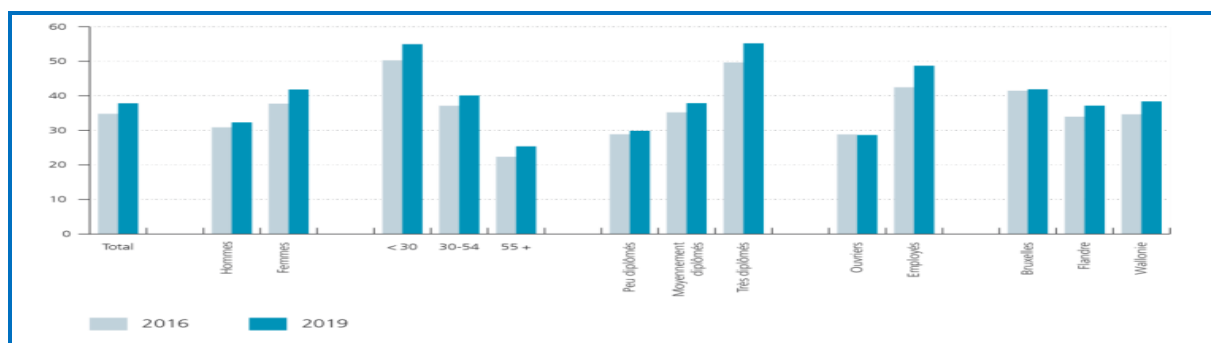
Toute autre est la problématique des « handicapés », car leur nombre évolué spectaculairement ces dernières années, avec des différences régionales très marquées (en 10 ans, +80% en W, +50% à Br, +20% en VL) ... il y a aujourd'hui en Wallonie plus de « malades » que de chômeurs !



Graphique 10.17 : évolution des incapacités de travail, par région, 2012-2022, index 2012=100

Source : Steunpunt Werk, centre de recherches universitaire, KUL

Inquiétant : les incapacités pour « troubles psychiques », plus élevées chez les « jeunes », les plus diplômés ...



Graphique 10.18 : % des personnes en incapacité, atteintes de « troubles psychiques », secteur privé.

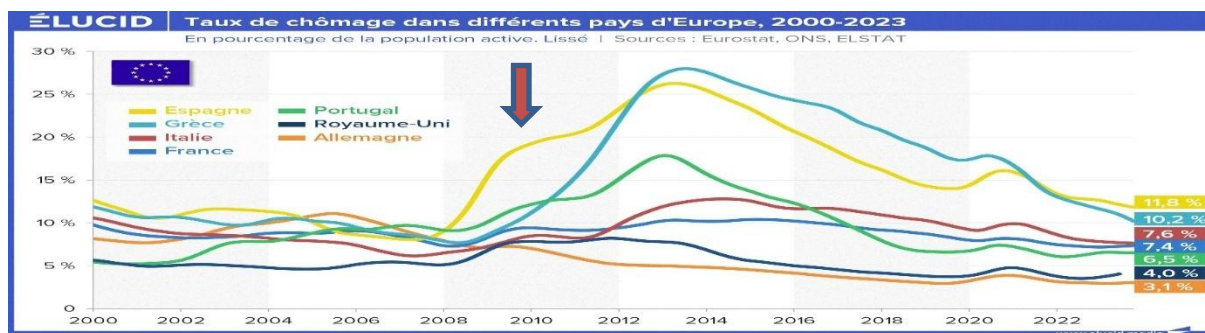
Source : https://cse.belgique.be/sites/default/files/content/download/files/2024_cse_incapacitedetravail_rapport_0.pdf

🔥 Après des années de laxisme, il apparaît fondamental de trouver des solutions adaptées pour les remettre au travail, au moins à temps partiel, si nous voulons maintenir notre niveau d'Etat-Providence. Bien que les comparaisons ne soient pas toujours simples, la Suède, pays au nombre d'habitants similaire (10,5 millions), souvent vanté en matière de protection sociale, y arrive avec une pression fiscale équivalente MAIS 650.000 inactifs de moins. Selon l'administration fédérale du budget, un travailleur supplémentaire rapporte annuellement en moyenne 28.000 € à l'Etat (impôts +, allocations -). Un taux d'emploi à 80% rapporterait ainsi plus de 15 milliards d'euros.

5. UE : LA CONTRAINTE DE LA MONNAIE UNIQUE

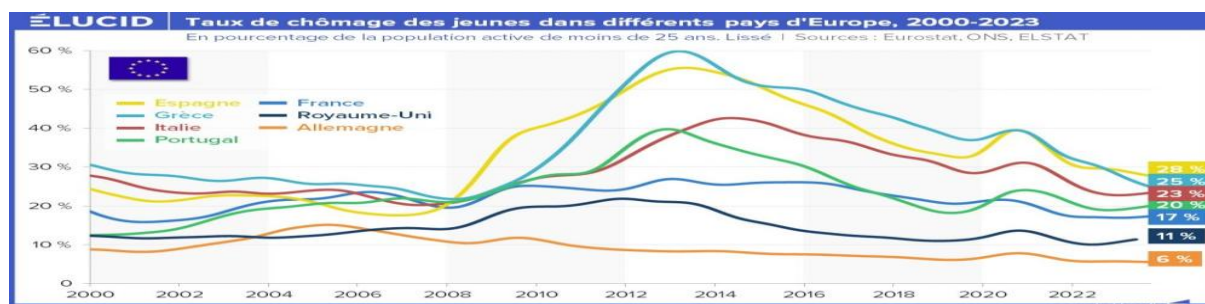
Nous avons déjà évoqué (L6) la perte d'une partie des instruments de politique économique pour les pays membres de la zone euro : plus de politique monétaire ni de change, dette et déficits publics limités. Ne leur reste que la politique de l'emploi et des revenus ; mais celle-ci est elle-même en partie contrainte par le fait que les pays ne contrôlent plus réellement leur frontières (« Shengen », libre circulation des travailleurs, immigration massive).

CONSEQUENCE : LORSQUE L'ECONOMIE D'UN PAYS « DIVERGE », L'AJUSTEMENT DES DESEQUILIBRES PASSE PAR LE MARCHE DE L'EMPLOI : CHÔMAGE ET DEFLATION SALARIALE



Graphique 10.19 : évolution du taux de chômage dans quelques pays de l'UE, 2000-2024

Source : <https://elucid.media/analyse-graphique/chomage-europe-etats-unis/chomage-europe-sud-fragilisee-euro-dumping-social>



Graphique 10.20 : évolution du taux de chômage des moins de 25 ans dans quelques pays de l'UE, 2000-2023

Source : idem graphique 10.19

🔴 Sur le graphique 10.19, on voit à la suite de la crise des subprimes et de celle des dettes souveraines l'inexorable montée du chômage dans les pays les « moins convergents » de l'UE, c'est-à-dire ceux qui ont bénéficié de l'effet d'aubaine du passage à l'euro alors qu'ils n'avaient manifestement pas atteint dans la réalité les critères (GR, SP, P, IT, cette dernière n'étant pas représentée sur le graphique). Ces pays auraient jadis dévalué ; plus possible avec l'euro, et l'ajustement est passé par le marché du travail. Le graphique 10.20 montre que dans ces pays, la hausse du chômage a été catastrophique pour les moins de 25 ans – en 2013, presque 60% des jeunes grecs et espagnols étaient sans emploi. Nous voyons également une hausse lors de la crise COVID de 2020.

Conformément à ce que nous enseigne la courbe de Phillips, cette hausse du chômage a provoqué une déflation salariale forte dans ces pays.



Graphique 10.21 : évolution des salaires réels [hors inflation] de quelques pays UE après les crises 2008 et 2010.⁴⁸

Source : <https://fr.statista.com/infographie/13282/10-ans-apres-la-crise-des-salaires-toujours-en-berne/> consulté le 25 avril 2023.

Cela ne s'est pas amélioré, car l'inflation des années 2020 est passée par là ...

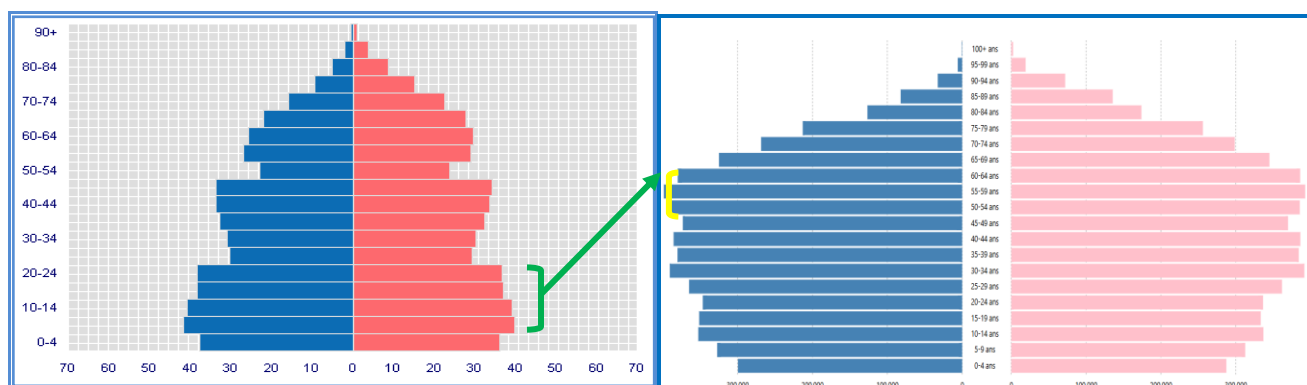
⁴⁸ Le Royaume-Uni est sorti de l'UE en 2019 (Brexit).

Objectif 7 : analyser l'évolution, les causes, et les conséquences du chômage persistant né avec la crise des années 1970

SS4 : POURQUOI CE CHÔMAGE IMPORTANT DEPUIS 5 DECENNIES ?

1. EXPLICATION STRUCTURELLE : LA DEMOGRAPHIE

C'est durant les années 1970 qu'apparaît véritablement un chômage structurel. La première explication est **démographique**⁴⁹ : les « **baby boomers** » (≈1946-1964) sont arrivées sur le marché du travail à partir de 1966 et jusqu'au début des années 1980, c'est-à-dire au moment de la rupture de la croissance « fordiste » et des mutations qu'elle a engendrées.



Graphique 10.22 : pyramides des âges, Belgique ; à gauche : 1970 ; à droite, 2024

Source : *statbel.fgov.be*

🔥 Nous voyons sur la pyramide de 1970 l'arrivée sur le marché des classes d'âge 15-24 bien plus importantes que les précédentes (25-34 – générations de la crise des années 30 et de la guerre), et suivies par deux classes encore plus nombreuses. On retrouve sur la pyramide de 2024 ces générations nées entre 1944 et 1964 étant arrivées ou arrivant à l'âge de la retraite, alors que les générations suivantes sont un peu moins nombreuses.

La féminisation du marché du travail complète l'explication démographique.

🔥 Les femmes ont au mieux profité de l'allongement de la scolarité et investissent les emplois tertiaires en forte croissance, tandis que l'industrie, « bastion masculin », décline. Le marché du travail a donc été dans l'incapacité de fournir une réponse suffisante à cette explosion de l'offre. Les statistiques confirment ce point de vue :

Belgique (emploi intérieur)	1970	2016	2024
nombre total d'emplois <i>en millions</i>	3,7	4,7	5,2 ⁵⁰
emplois hommes <i>en millions</i>	2,5		2,8
emplois femmes <i>en millions</i>	1,2		2,4
nombre total de chômeurs <i>en milliers</i>	70	553	523

Tableau 10.5 : nombre d'emplois, H et F, et nombre de chômeurs, Belgique, comparaison 1970 et 2023

Sources : ONSS (salariés), INASTI (indépendants), rapport BNB 2024, annexe 8 et 9 ; ONEM ; Institut égalité femmes-hommes

⁴⁹ Voyez à ce sujet la loi d'OKUN à la leçon 8.

⁵⁰ Ces chiffres démontrent les élucubrations des politiciens qui régulièrement assènent « on va créer 200.000 emplois en 4 ans ... ». 1.500.000 emplois nets ont été créés en 53 ans, soit une moyenne inférieure à 30.000/an ... il y a évidemment des périodes plus fastes que d'autres. Le gouvernement ne crée pas d'emplois, à l'exception de ceux du secteur public (Rappelons que **Raymond AARON**, affirmait « **l'Etat ne crée pas d'emploi, il crée des employés** ») ; comme nous le verrons ci-dessous, le volume d'emplois dépend avant tout de facteurs conjoncturels ; le gouvernement peut évidemment prendre des mesures qui FAVORISENT la création d'emplois.

Autre facteur explicatif : **les mutations de l'appareil productif et leurs conséquences.**

✳️ Durant les « Trente glorieuses », le plein emploi et les hausses de productivité ont permis la hausse des revenus, salaires et profits, entretenant ainsi une vertueuse croissance (pour rappel, dite « fordiste »). La rupture de celle-ci est due à différentes causes, parmi lesquelles des décisions de politique économique destinées à éviter la surchauffe du système. Le premier choc pétrolier (1973) sera le catalyseur de la crise, engendrant une explosion des chiffres du chômage et une forte inflation.

Nombre d'Etats européens ont tenté de limiter les dégâts par **une importante embauche dans le secteur public⁵²**, et ont vu leurs dépenses de sécurité sociale (allocations de chômage) augmenter de manière vertigineuse ; la conséquence en a été **une croissance des dettes et déficits publics**, les premières constituant un « transfert intergénérationnel ». Pour financer ces dépenses, **les gouvernements ont accru la fiscalité directe**, diminuant le revenu disponible et la consommation, **la fiscalité indirecte** (TVA, accises, ...), renchérissant le prix des biens et services, ainsi que **les prélèvements sociaux** sur les salaires (on est passé de 6% à 13,07% en quelques années) et les cotisations patronales, **alourdissant systématiquement le coût du travail.**

Les entreprises ont alors limité le recours à ce facteur, **en lui substituant du capital (automatisation), ou en délocalisant leurs unités de production vers des pays « de développement » à main d'œuvre bon marché, dans le cadre de la dérégulation et de la mondialisation.** Les très nombreux emplois d'exécution, caractéristiques de l'organisation fordiste, ont disparu au profit d'emplois beaucoup plus qualifiés relativement moins nombreux, créant de ce fait de nouveaux chômeurs, et accentuant ce mécanisme pervers⁵³.

En Belgique, la faible mobilité géographique relative des travailleurs et le manque ou l'inadéquation des formations sont responsables d'une part du chômage structurel.

✳️ En Wallonie, 13,1% des jeunes 18-24 ans sont des NEET (ni à l'emploi, ni en enseignement, ni en formation, en Flandre 7,2%, en Région Bruxelloise 13,1% (2024 – sources : Statbel/Euronews) ; le taux UE est à 11,2% (2023). Sur les quelque 245.000 wallons demandeurs d'emploi inoccupés, **42% ont « un faible niveau d'études » (max C2D)**, se trouvant souvent de ce fait **sous le seuil d'employabilité⁵⁴** ; il en va de même pour les inactifs.

Les « baby boomers » sont quasiment tous à la retraite, et ce mouvement massif aurait dû améliorer la situation, mais les crises de 2008 et de 2010-2012 ont eu un impact négatif, et la faible croissance n'aide en rien. Nous ne retrouverons pas les emplois industriels perdus, les services sont touchés par la numérisation, le secteur public ne remplace pas tous les fonctionnaires partants, ...

✳️ Les prévisions annoncent dans l'UE une stabilisation du chômage autour de 6.1% pour 2026 et 2027. En Belgique, la BNB prévoit pour ces deux années un taux de chômage à respectivement 5,6 et 5,7%, avec une croissance à 1,4 et 1,2%⁵⁵.

3. EXPLICATION CONJONCTURELLE

L'explication a également été conjoncturelle ; les 2 chocs pétroliers (1973 et 1979 – Révolution iranienne) ont cassé la croissance des Trente Glorieuses, ce qui s'est traduit par un **net ralentissement de l'évolution du PIB (C & I)**, et donc du nombre d'emplois disponibles. Elle a été suivie d'autres de moindre importance, jusqu'au clash de 2008-2010.

⁵¹ notons que sur ce point, il n'y a pas de consensus entre les différents courants de la pensée économique, et que la part du chômage structurel dans le chômage total est malaisée à définir.

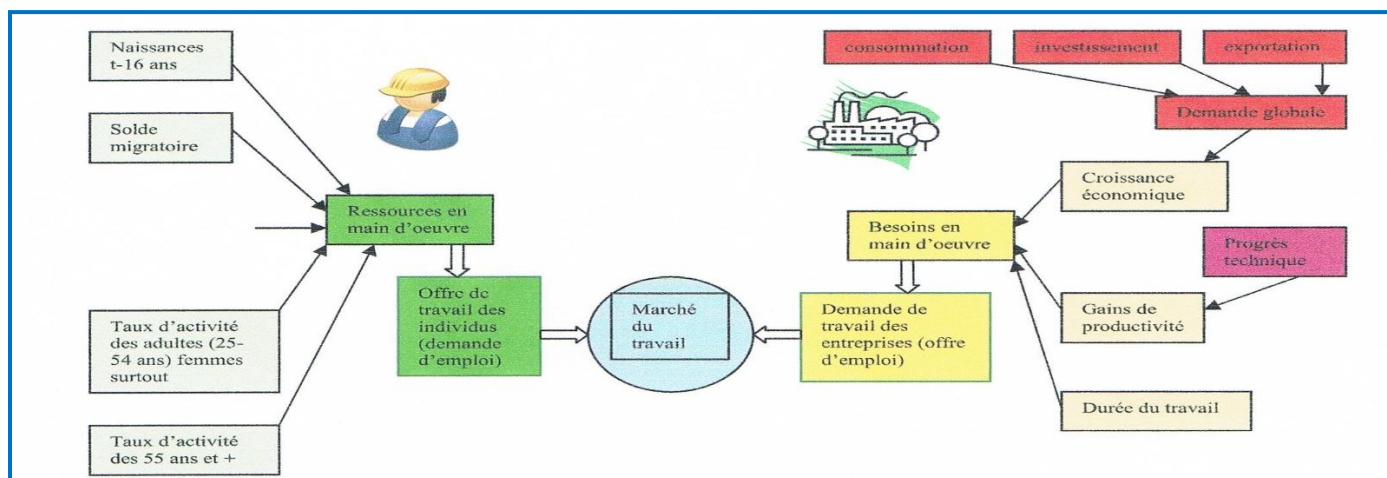
⁵² En 1970, la Belgique comptait moins de 400.000 fonctionnaires ; en 1990, 728.000 ; en 2020, 814.000.

⁵³ Jacques SAPIR (1954), économiste et essayiste français « très à gauche », estime qu'environ 4 à 5 % du chômage en France est lié à la mondialisation.

⁵⁴ sources: IWEPS et <https://www.leforem.be/content/dam/leforem/fr/documents/chiffres-et-analyses/Chiffres-tendances-conjoncture.pdf>

⁵⁵ <https://www.nbb.be/fr/publications-et-recherche/publications/publications-economiques-et-financieres/projections>

Nous avons déjà montré à la leçon 5 le lien entre PIB et emploi. Rappelons aussi la loi d'OKUN (leçon 8) : dans un contexte de hausse de la population active et de la productivité, le chômage ne peut diminuer sans une croissance suffisante. Le tableau 10.23 schématise les déterminants de l'offre et de la demande sur le marché du travail.



Graphique 10.23 : paramètres fondamentaux influençant l'offre et la demande sur le marché du travail

Source : <http://jseco22.blog.lemonde.fr/files/2016/04/Les-causes-du-ch%C3%B4mage-analyses-structurelles.pdf>

🔴 Nous retrouvons côté demande les principaux éléments de la demande globale (C, I, X) qui entraînent la croissance, cette dernière induisant les besoins en main d'œuvre, qui dépendent également des gains de productivité et de la durée légale du temps de travail. Nous voyons que le premier paramètre qui influence l'offre à un instant t est démographique : naissances en T-16 (20) ans, solde migratoire. Le second paramètre est le taux de participation (d'activité) de la population en âge de travailler. Nous verrons sur quels paramètres peut agir la politique de l'emploi.

4. CONSEQUENCE : UNE DUALISATION DURABLE DU MARCHÉ DU TRAVAIL ?

Un taux élevé du chômage induit une **dualisation accrue du marché du travail** :

- ❖ le **marché primaire**, qui regroupe les emplois « typiques » : travail à temps complet, avec contrat à durée indéterminée. Ces emplois, dont la sécurité est plus ou moins relative, offrent de nombreux avantages : salaire « correct » et évolutif, promotion dans l'entreprise, avantages sociaux, ... ;
- ❖ le **marché secondaire** (la « **gig economy** »), regroupant les emplois « atypiques », souvent précaires (stages, intérim, contrats à durée déterminée, temps partiel, sous-traitants, auto-entrepreneurs, ...) qui sont surtout, mais pas uniquement, l'apanage des travailleurs moins qualifiés ou moins « adaptés », ainsi que de nombreux jeunes.

🔴 Aux USA, gig signifie concert, ce terme symbolisant les musiciens qui courent après un cachet... Selon de nombreux spécialistes du marché du travail, les conséquences du développement de la gig economy sont notamment la réduction des protections sociales, la retraite tardive, le désengagement des entreprises dans les fonds de pension, la transformation des syndicats, la réduction du « noyau stable » d'emplois dans les entreprises, la nécessité de se spécialiser de plus en plus pour intégrer le marché primaire vu la concurrence féroce ; aux USA, 40% des travailleurs seraient déjà concernés.⁵⁶

⁵⁶ <https://idees.banquenationale.ca/10-choses-changeront-avec-gig-economy/> (consulté le 20 juin 2018 et le 22 juillet 2020)

Le chômage durable induit une croissance des emplois sur le second marché, plus « flexible », au détriment de ceux du premier. **Le chômage répétitif** s'est ainsi développé pour les travailleurs du marché secondaire, qui connaissent une alternance d'emplois précaires et de périodes d'inactivité, aux impacts économiques, sociaux et psychologiques. En outre, le chômage dit « d'exclusion » se développe ; **il s'agit du chômage de longue durée** ; on a bien constaté une baisse significative, de 186.000 à 116.000 entre 2015 et 2024, surtout en Flandre ; **en Wallonie, 44% des DE chôment depuis plus de 2 ans (2024 – taux revenu à son niveau de 2015)**, phénomène qui frappe les personnes cumulant plusieurs **handicaps tels que l'absence de qualification, de compétences « transversales⁵⁷ » et de mobilité**. Ce « noyau dur » du chômage est difficile à traiter, car outre l'exclusion professionnelle, ces personnes souffrent de « désocialisation ».

Objectif 8 : analyser et critiquer les politiques économiques de lutte contre le chômage

SS5 : LES POLITIQUES DE LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE

En référence à la loi d'Okun, toutes les politiques économiques favorisant la croissance du PIB constituent le fondement de la lutte contre le chômage. Elles ne sont toutefois pas suffisantes.

1. POLITIQUES BUDGETAIRE ET FISCALE⁵⁸

En matière de politiques budgétaire et fiscale, les responsables doivent veiller à prendre des mesures qui favorisent la capacité des entreprises à créer et à maintenir de l'emploi ; ces mesures s'intégreront harmonieusement dans la politique globale de l'emploi.

❖ au niveau des dépenses_:

Instruments	Objectifs
Aide aux entreprises (production, investissements, exportations, ...)	Augmenter l'investissement et l'emploi ; assurer la croissance et la compétitivité des entreprises
Investissements d'infrastructure (routes, rail, ports, aéroports,)	Améliorer l'infrastructure du pays au profit des entreprises tout en les faisant travailler
Enseignement, aides à la recherche	Assurer la formation du capital humain.

❖ au niveau des recettes (impôts, sécurité sociale)

Instruments	Objectifs
Fiscalité directe vs indirecte	Taxer plus ou moins les revenus ? le travail ? la consommation ?
Réductions d'impôt ciblées	visant certains secteurs clés (secteurs dits « d'entraînement », comme la construction, les nouvelles technologies, ...)
Aides fiscales ciblées	Favoriser la création et le développement des entreprises, pourvoyeuses d'emplois
Réduction des cotisations sociales	Alléger le coût du facteur travail.

⁵⁷ Notamment la connaissance des langues, des TIC, et les « soft skills » (= savoir-faire comportemental) : communication, travail en équipe, créativité, adaptabilité, flexibilité, ...

⁵⁸ Pour les limites de la politique budgétaire et fiscale, voyez la leçon 6.

Une politique globale de l'emploi s'articule essentiellement autour de 4 axes :

- ✓ « traitement » du chômage,
- ✓ adéquation de l'offre et de la demande sur le marché du travail,
- ✓ flexibilisation de ce marché,
- ✓ modération/diminution des coûts salariaux pour les entreprises.

2.a. TRAITEMENT DU CHÔMAGE & ADEQUATION DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE

Le « traitement » du chômage et l'adéquation de l'offre à la demande sur le marché du travail passent par l'éducation et la formation prenant en compte les « compétences » requises par les employeurs.

✳ **Idéalement**, le système éducatif développe à temps les filières adéquates et supprime les filières « cul-de-sac » ; les opérateurs d'enseignement et de formation adaptent les compétences des chômeurs et des travailleurs, dans une perspective de « **lifelong learning** » (LLL). Les performances du système éducatif font l'objet d'une amélioration permanente, l'enseignement qualifiant en alternance est développé en concertation avec les secteurs⁵⁹.

Les allocations de chômage sont limitées dans le temps (dégressives ou pas), et soumises à l'obligation pour les intéressés de rechercher activement un emploi et/ou de se former (acquérir un diplôme plus élevé dans le même domaine ou un diplôme en réorientation vers des secteurs en pénurie de main d'œuvre, maintenir ses connaissances à jour, acquérir des compétences nouvelles, spécialisées ou transversales, ... = **activation des demandeurs d'emploi**). Se pose alors le problème des adultes ayant passé l'âge de l'école « classique ». Formation courte visant une mise rapide à l'emploi (c'est la politique du FOREM), mais non garante de pérennité ? Véritable enseignement plus long, plus approfondi, transversal, ..., avec quelles méthodes (alternance, stages, ...) ? ⁶⁰ Le traitement du chômage de longue durée représente un « challenge » encore plus complexe ; ces demandeurs d'emploi souvent infra qualifiés sont en général « désocialisés », leur savoir-faire s'est considérablement atténué, voire est obsolète ; des formations avec un encadrement spécifique doivent être mises en place.

L'exemple danois est à cet égard significatif : obligation pour le néo-chômeur de se rendre à sa caisse d'allocations de chômage où un conseiller lui impose un programme de recherche d'emploi ; 8 entretiens obligatoires dans les 6 premiers mois ; obligation d'envoyer 2 CV/semaine, de suivre des formations ; recherche obligatoire d'un emploi dans un rayon de 4 heures de transport pour les diplômés, dans tout le pays pour les autres ; obligation d'être disponible en permanence, jusqu'à l'interdiction de partir en vacances sans autorisation⁶¹ ... sinon, suspension des allocations. Le système national appelé « job rotation scheme » poursuit deux objectifs : soutenir la formation continue des employés déjà en poste, en embauchant pour les remplacer des DD, ce qui favorise leur retour au travail, et en aidant pour cela financièrement les entreprises.

Il faut également d'une manière générale « traiter » la problématique des inactifs, c'est-à-dire de la population 20-64 qui n'est pas sur le marché du travail – ni à l'emploi, ni au chômage.

⁵⁹ La question est plus complexe qu'il n'y paraît, et concerne tout d'abord l'organisation et la flexibilité du système scolaire : comment anticiper sur une période d'au moins 5 ans les secteurs porteurs et les compétences attendues ? A quel niveau ou âge commencer la spécialisation des jeunes ? Comment et avec quels moyens transformer les filières scolaires ?

⁶⁰ Personnellement, je pense que qu'une formation courte ne peut que rarement compenser chez les infraqualifiés le déficit d'enseignement initial, et je crois fermement à l'enseignement en alternance, à tous les niveaux, pour autant que les entreprises jouent le jeu. Problème en Wallonie et à Bruxelles : la formation est de la compétence des Régions et l'enseignement de celle de la Communauté Française.

⁶¹ Des « distraits » ont déjà été ... arrêtés à l'aéroport.

L'incitation à la création d'emploi passe par **la flexibilisation du marché du travail**.

✿ La simplification des procédures liées à l'occupation de travailleurs est impérative : dispositions imposant des obligations aux différentes catégories d'entreprises (par exemple, en matière de représentation syndicale), **durée de préavis, réglementation des licenciements collectifs, possibilités de recours aux contrats CDD ou intérimaires, ...** Il s'agit de sujets sensibles qui opposent employeurs et syndicats et sur lesquels il est très difficile d'aboutir à un consensus.

La **flexibilisation du temps de travail**, en moyenne annuelle, avec un maximum hebdomadaire (ex. : moyenne de 38h/semaine avec possibilité de 45h et récupération du temps de travail) permet aux entreprises de réagir rapidement aux fluctuations de la demande. Faut-il également favoriser la création de très petites entreprises et le travail « indépendant » sous de nouvelles formes (ubérisation, ...) ? La flexibilisation passe aussi le maintien des plus de 55 ans à l'emploi, ce qui nécessite dans nombre de secteurs un aménagement des fins de carrière. Les entreprises doivent être incitées à conserver ou à embaucher les travailleurs plus âgés, qui sont en général les plus coûteux.

2.c. REDUCTION DES COÛTS SALARIAUX

La création d'emploi nécessite **une réduction des coûts salariaux pour les entreprises**.

✿ Le « salaire indirect » (cotisations de sécurité sociale) fixé par l'Etat et donc soustrait aux négociations entre patrons et travailleurs diminue la flexibilité des salaires réels, **augmente le « salaire coût »** supporté par l'entreprise et accroît le chômage « classique ». Solution : la réduction généralisée de ces cotisations, mais aussi des réductions ciblées par exemple sur les travailleurs peu qualifiés, les jeunes en 1^{er} emploi, ...

Les supply-siders proposent dès lors de repenser le système de sécurité sociale afin **d'en diminuer la charge pour les entreprises par la « privatisation » de certains risques (assurances volontaires) et la « fiscalisation » des autres (couverts par l'impôt** et non par des cotisations uniquement à charge du facteur travail). Il s'agit d'un problème normatif, qui paralyse le monde politique peu enclin à ouvrir la boîte de pandore.

Le gouvernement doit inciter à la **modération salariale**.

✿ Il n'est sans doute pas inutile de s'interroger sur le **système d'évolution des salaires hors index**. Lorsqu'il dépend de l'âge ou de l'ancienneté, les travailleurs les plus âgés ou les plus anciens coûtent plus chers, sans qu'il y ait nécessairement un lien avec leur productivité. C'est la raison pour laquelle les entreprises ont tendance à les licencier en premier, et n'embauchent que rarement des travailleurs au-delà de 50 ans. Solution : une évolution salariale liée aux compétences, à la productivité et au mérite ?

3. ASPECTS CRITIQUES

Ces mesures complexes sont essentiellement **structurelles**, visant le moyen et le long terme. Ainsi en va-t-il de la capacité d'adaptation du système éducatif au marché de l'emploi, qui se heurte à nombre de contraintes : anticipation des compétences, prises de décision, financement, statut du personnel enseignant, orientation des jeunes, intégration des opérateurs d'enseignement et ceux de la formation, aux objectifs et méthodes bien différents.

La **flexibilisation du marché du travail** se fait en général **au détriment des conditions de travail, et n'est donc pas très « sociale »**.

🔥 Elle accentue la dualisation du marché du travail. Le travailleur a l'impression d'être considéré comme une marchandise, utilisé puis jeté au gré de l'évolution conjoncturelle ; la succession de contrats précaires empêche les travailleurs (jeunes surtout) de se projeter dans l'avenir. Dans une économie mondialisée, au sein d'une Europe « sociale » quasi-inexistante, chaque Etat restant indépendant en la matière, le dumping social de certains pays (d'Europe centrale notamment) ne laisse pourtant guère le choix.

La **limitation des allocations de chômage** dans le temps et les contreparties exigées pour les percevoir constituent un débat de même nature. Sont-elles un droit fondamentalement inaliénable ? Comment vivront les chômeurs en fin de droit ? Paupérisation des individus et charges insoutenables pour les CPAS⁶² ? Enfin, la multiplication de contrats spécifiques « aidés » pour certaines catégories de demandeurs d'emploi génère des effets pervers ; malheur à qui n'est pas dans les « bonnes » conditions d'embauche.

Encadré 10.1 : la réduction du temps de travail : une fausse « bonne idée » ?

C'est le cheval de bataille de certains (écologistes, ...) : **« partager » les emplois en réduisant le temps de travail**. En passant de 38/39 h hebdomadaires à 32, les entreprises seraient forcées à une embauche compensatoire. FAUX ??? L'expérience française (depuis 2000 – semaine de travail réduite à 35h, 5^{ème} semaine de congés payés) a montré les travers de cette politique. L'exigence est d'abord que cette réduction se fasse **avec maintien du salaire**, d'où un alourdissement du coût du travail pour les entreprises. Pour le compenser partiellement, l'Etat a diminué leurs charges, le coût étant ainsi **reporté sur les finances publiques** déjà mal en point. De leur côté, les entreprises ont tenté de limiter de nouvelles embauches par une **réorganisation du travail engendrant des hausses de productivité, le recours aux contrats précaires, à l'intérim, voire à « l'ubérisation » ou à la délocalisation**.

Problème : les 35h ont été imposées dans un contexte de mondialisation ; l'entrée en 2001 de la Chine à l'OMC, lui permettant un accès quasiment sans entrave aux marchés mondiaux, a accentué la déflation salariale ; **le consommateur à la fiche de paie plombée ou au chômage s'est rué sur les produits « made in ailleurs », induisant une croissance faible et une hausse du chômage, notamment chez les jeunes**. Au-delà d'aspects conjoncturels et démographiques, les 35 h ont été en partie la cause. Les tentatives de retour en arrière (e.g. le « travailler plus pour gagner plus » du Président Sarkozy, ...) n'ont pas permis l'amélioration escomptée.

Bien qu'elle s'en défende, la Ministre socialiste Martine Aubry, « mère » de cette réforme, aurait affirmé en privé que « c'était une connerie ». Ce qui est certain, c'est que déjà Ministre du Travail en 1991, elle s'était exprimée ainsi devant les militants de la CFDT⁶³ : *« je ne crois pas qu'une mesure généralisée de réduction du temps de travail créerait des emplois... Il n'y a pas de recette miracle »*. Chez nous, une fois de plus, la leçon de cette dérive n'a pas été retenue.⁶⁴

⁶² Centre Public d'Aide Sociale, dépendant de la commune, et donc de leur budget, allouant des allocations aux sans revenu. La hausse du nombre d'allocataires est une des causes de l'augmentation de la pression fiscale locale.

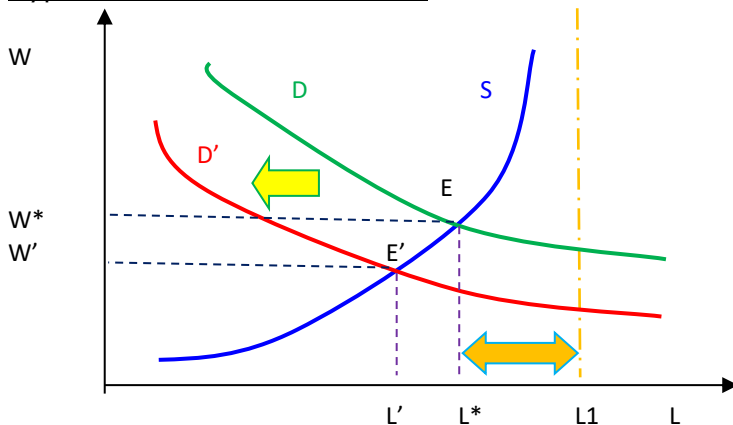
⁶³ Confédération Française Démocratique du Travail, un des principaux syndicats français. Martine AUBRY (1950), plusieurs fois ministres et maire de Lille (2001-2025).

⁶⁴ Voyez notamment <https://www.lesechos.fr/economie-france/social/20-ans-apres-retour-sur-la-bataille-des-35-heures-1161811>, consulté le 12 août 2020.

SS4 : COMPLEMENTS POUR LES « CURIEUX » : CHÔMAGES « VOLONTAIRE » & « INVOLONTAIRE »

Les économistes classiques ont tenté d'expliquer le chômage par le jeu de l'offre et de la demande ; les salaires évoluent pour assurer l'équilibre du marché du travail. Deux situations peuvent se présenter : **ou les salaires sont flexibles, et le chômage ne peut être que volontaire, ou ils sont rigides et apparaît le chômage involontaire.**

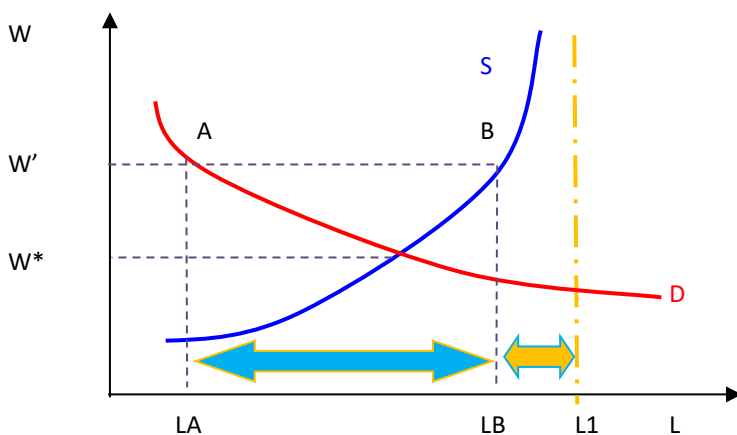
Hypothèse 1 : salaires flexibles



Graphique 10.23 : marché du travail avec salaires flexibles

L1 représente la population active, **S** l'offre de travail des agents économiques (inélastique en **L1**), **D** la demande des entreprises, aux différents niveaux des salaires (W). L'équilibre s'établit au point E , pour un salaire W^* . A ce salaire, **L^* quantité de travail est offerte**, et il y a **un chômage équivalent à L^*L1** . **Ce chômage est volontaire**, car ces individus ne veulent pas travailler au salaire en vigueur W^* . Dans ce schéma, aucun chômage involontaire ne peut apparaître ; si, par exemple, **la demande des entreprises baisse (D')**, **le salaire diminuera (W')**, et certains offreurs ($L'L^*$) se retireront volontairement du marché.

Hypothèse 2 : salaires rigides



Graphique 10.24 : marché du travail avec salaires rigides

Supposons les travailleurs rémunérés non au salaire d'équilibre W^* , mais au salaire $W' > W^*$. **LA travailleurs sont occupés**, alors que **LB souhaitent travailler à ce salaire** ; **$(LB-LA)$ représente ici le chômage involontaire**, alors que **$(L1-LB)$ constitue le chômage volontaire**.

La mauvaise blague venant de Wallonie : le taux d'emploi de 80% est « à portée de main »

Si l'emploi a connu une forte croissance ces dernières années, c'est grâce à la conjoncture et non à des politiques sérieuses en matière de marché du travail. Dans ce domaine, presque rien n'a été fait au cours de cette législature. Les bons chiffres ne doivent pas servir d'alibi pour repousser plus longtemps les réformes nécessaires.

Le ministre de l'Emploi, Pierre-Yves Dermagne (PS), a présenté la semaine dernière des chiffres historiques pour notre marché du travail. Au quatrième trimestre 2022, 72,3 % des 20-64 ans travaillaient en Belgique. Il s'agit d'un chiffre record : il n'y a jamais eu autant de travailleurs en Belgique. C'est à cet instant-là que le ministre aurait mieux fait d'arrêter son annonce, mais il ne l'a pas fait. Il s'est immédiatement félicité que ces chiffres soient le résultat de sa politique, et surtout que l'objectif de 80 % pour 2030 soit à portée de main. Ces affirmations n'ont pourtant aucun sens. Pire encore, cette attitude menace de miner (encore plus) l'appétit pour les interventions politiques nécessaires.

Aucune réalisation « exceptionnelle »

Les taux d'emploi ont remarquablement augmenté en Belgique ces dernières années. Mais par rapport au reste de l'Europe, il ne s'agit certainement pas d'un résultat exceptionnel. Depuis le début du gouvernement De Croo, le taux d'emploi a augmenté de 2,4 %. C'est exactement la même augmentation que la moyenne de l'Union européenne, mais moins que la moyenne des pays voisins (+2,9 %). Cela suggère déjà que la hausse du taux d'emploi n'est pas tant le résultat de politiques spécifiques du marché du travail en Belgique.

En outre, même avec cette augmentation, la Belgique reste parmi les pays les plus faibles d'Europe en termes de taux d'emploi. En Europe, seules la Grèce, l'Italie et l'Espagne font encore moins bien à cet égard. **Avec 72,3 %, nous sommes loin de la moyenne européenne (74,9 %), des pays voisins (79,6 %) et assurément des pays européens les plus performants comme les Pays-Bas, la Suisse et la Suède (82,5 %).** L'idée que nous serions « bien lotis » en termes de marché du travail n'est pas en phase avec la réalité. Notre marché du travail reste l'un des moins performants d'Europe.

Quelle politique ?

L'affirmation selon laquelle l'augmentation du taux d'emploi est due à des politiques fortes en matière de marché du travail est encore plus cynique à la lumière de ce que ces politiques ont produit jusqu'à présent au cours de cette législature. Les mesures les plus notables de ce gouvernement en matière de marché du travail sont la possibilité de faire **passer cinq jours de travail en quatre jours, l'extension du congé de paternité, le droit à la déconnexion ou des assouplissements pour le travail de nuit et les emplois flexibles**. La manière dont ces mesures auraient pu contribuer à l'augmentation du taux d'emploi reste un mystère. La suppression anticipée du handicap salarial (jusqu'en 2020), les réductions d'impôts décidées précédemment et, surtout, les tensions structurelles sur le marché du travail (qui rendent les entreprises moins enclines à licencier) ont peut-être joué un rôle beaucoup plus important.

Et l'affirmation selon laquelle un taux d'emploi de 80 % d'ici 2030 est « à portée de main » est certainement une autre plaisanterie déplacée du PS. En théorie, si la forte création d'emplois des deux dernières années se poursuit dans les années à venir, nous atteindrons effectivement 80 % d'ici 2030. Mais espérer que le taux de croissance le plus élevé en matière de création d'emplois sur une période de deux ans se poursuive simplement dans les années à venir n'est manifestement pas une politique. Aucune prévision ne va dans ce sens. Tant le Comité d'étude sur le vieillissement que le Bureau du Plan partent du principe que **le taux d'emploi de la Belgique se rapprochera de 75 % en 2030**. Cela représente encore 340 000 emplois de moins que l'objectif de 80 %. Il est encore plus cynique de constater que l'objectif de 80 % est tout à fait à la portée de la Flandre (77,2 %), mais pas du tout de la Wallonie (65,8 %) ni de Bruxelles (65,1 %).

Une complaisance dangereuse

Bien sûr, ce type de récupération politique des chiffres économiques n'est pas inhabituel. Mais compte tenu des énormes défis auxquels nous sommes confrontés, il s'agit d'une tendance dangereuse. Faire paraître notre situation plus belle qu'elle ne l'est réellement risque de minimiser la nécessité d'une véritable réforme. De son côté, la ministre des Pensions, Karine Lalieux (PS), cite l'objectif des 80 % comme une raison de ne pas réformer sérieusement les pensions. « Un plus grand nombre de travailleurs paiera la future facture des pensions ». Sans réformes sérieuses, ce ne sera pas le cas. Pourtant, les réformes nécessaires sont claires depuis un certain temps :

- **Rendre le travail plus attractif**

Si travailler ne rapporte que peu ou pas plus que ne pas travailler, il n'est pas illogique que certaines personnes choisissent de ne pas travailler. Pour y remédier, il faut une réforme fiscale qui réduise la charge fiscale pesant sur le travail (sans pour autant faire peser une nouvelle fois la facture sur les entreprises).

- **Travailler plus longtemps**

Notre taux de sous-emploi s'explique en grande partie par le fait que nous arrêtons encore de travailler relativement tôt. Pour remédier à cette situation, il faut mettre un terme aux sorties précoces du marché du travail et adapter les pensions afin de ne plus encourager financièrement les gens à cesser de travailler plus tôt.

- **Plus de flexibilité**

Par rapport au reste de l'Europe, notre marché du travail est étonnamment peu flexible. Une plus grande flexibilité dans les horaires de travail, dans l'organisation du travail, dans les combinaisons de travail et d'avantages sociaux faciliterait l'entrée sur le marché du travail et rendrait possibles certains emplois qui ne le sont pas aujourd'hui.

- **Lier les droits et les obligations à tous les avantages**

Le faible taux d'emploi en Belgique ne concerne pas seulement les demandeurs d'emploi, mais surtout les personnes inactives. Pour ces dernières, il y a aujourd'hui trop peu d'efforts pour organiser un retour sur le marché du travail. Toute personne bénéficiant d'un revenu de remplacement devrait participer à un parcours vers le marché du travail, y compris par le biais d'une formation ou d'un emploi progressif.

- **Apprentissage tout au long de la vie**

L'apprentissage tout au long de la vie est essentiel pour donner aux gens des opportunités sur le marché du travail ou pour qu'ils continuent à travailler plus longtemps. Aujourd'hui, la Belgique obtient des résultats relativement médiocres à cet égard, et les interventions symboliques n'y remédieront pas. Il est nécessaire de mettre en place une véritable stratégie des talents, axée sur le renforcement durable des compétences de chacun.

Il est important d'augmenter le nombre de personnes au travail pour que notre État-providence reste abordable, pour lutter contre la pauvreté, pour stimuler notre potentiel de croissance et pour répondre à l'étrouffement croissant du marché du travail. Aujourd'hui, tout le monde semble être d'accord sur ce point. Mais compter sur des vents conjoncturels favorables pour y parvenir n'est pas une politique. Nous avons simplement besoin d'une politique sérieuse en matière de marché du travail.

Bart Van Craeynest est économiste en chef au Voka et auteur du livre « Terug naar de feiten ».

À peine 40 % des Wallons de 25 à 64 ans travaillent dans le secteur privé. Certains partis politiques, notamment en Wallonie, semblent vouloir aller encore plus loin dans cette voie. Cependant, éroder encore plus le secteur privé n'est pas une recette crédible pour la prospérité future.

Ces dernières semaines, Paul Magnette et Raoul Hedebouw ont tous deux affirmé la faillite du capitalisme et la fin du récit néolibéral. L'alternative qu'ils proposaient n'était pas immédiatement claire. Mais tous deux plaidaient pour une forte augmentation des dépenses publiques financées par des impôts supplémentaires, pour un rôle plus important de l'État, y compris par la nationalisation de la production d'énergie, et pour une croissance plus forte des salaires, quelles que soient les implications pour la compétitivité des entreprises. Il est pour le moins remarquable que de telles propositions soient lancées depuis la Wallonie. Ce genre de recette y a été expérimenté pendant des décennies, mais les performances du « modèle économique » wallon ne peuvent être qualifiées de succès.

Petit secteur privé

Depuis le début des années 1980, il y a eu seulement quatre ans où le PS n'a pas été au pouvoir en Wallonie. Le modèle économique qui y est appliqué peut difficilement être rattaché au capitalisme ou au néolibéralisme. Aujourd'hui, à peine 41% des Wallons de 25 à 64 ans travaillent dans le secteur privé, soit le taux le plus bas d'Europe. En Flandre, il est de 52%, en Suisse il atteint même 62%. Près d'un Wallon de 25 à 64 ans sur trois est sans emploi, et 28% travaillent dans le secteur public.

Ce dernier chiffre se reflète également dans la part globale du secteur public dans l'activité économique, qui en Wallonie est également parmi les plus élevées des régions européennes. Les résultats de ce « modèle » peuvent difficilement être qualifiés de succès. En 2020, par exemple, un Wallon sur quatre était menacé de pauvreté ou d'exclusion sociale, ce qui le place à nouveau parmi les régions les plus faibles d'Europe. En Flandre, ce risque était presque deux fois moins élevé.

Des propositions politiques qui vont dans la mauvaise direction

Que, dans le contexte actuel de crise énergétique, on envisage des mesures de soutien supplémentaires pour les personnes en difficulté est parfaitement logique. Mais il ne peut s'agir que de mesures temporaires et ciblées pour surmonter la crise. En outre, il faut renforcer structurellement l'économie, par exemple en prenant des mesures pour un meilleur fonctionnement du marché du travail, une éducation plus efficace, des infrastructures modernes... Si nous profitons de la crise pour enfin prendre de telles mesures, nous en ressortirons plus forts.

Cependant, les principaux partis wallons regardent dans la direction opposée. Des augmentations permanentes des dépenses fragiliseront encore davantage des finances publiques déjà profondément dans le rouge. Et exercer une pression supplémentaire sur le secteur privé par le biais de taxes additionnelles et d'une position concurrentielle compromise ne renforcera évidemment pas le potentiel économique. Aujourd'hui, nous avons déjà la troisième charge fiscale la plus élevée parmi les pays industrialisés. Il n'est pas évident de comprendre comment l'augmentation des impôts et des prestations devrait conduire à un modèle économique plus fort.

À l'instar de la crise sanitaire, nous pourrions également utiliser la crise énergétique pour renforcer structurellement notre potentiel économique. Malheureusement, dans la région qui a le plus besoin de ce type d'intervention, les propositions vont principalement dans l'autre sens. Une érosion supplémentaire du secteur privé n'est pas une recette crédible pour la prospérité future.

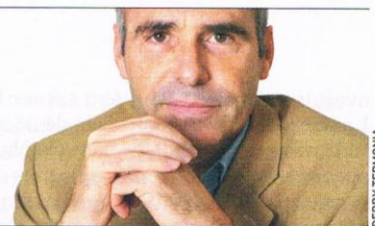
Bart Van Craeynest est l'économiste en chef du Voka et auteur du livre *Terug naar de feiten*.

Note : la Flandre atteint 55% d'emplois dans le secteur privé, l'Allemagne 60, la Suisse 62. Pratiquement tous les pays d'Europe atteignent les 50 et plus. Seule la Wallonie est à 40%

58 / Pensée incorrecte

par Pascal de Sutter /

Psychologue politique.



DEBBY TERMONIA

RÉAGISSEZ SUR LEVIF.BE/OPINIONS

CHANGER DE DISCOURS SUR LE CHÔMAGE

Le coût des allocations de chômage s'élève à près de 7 milliards d'euros par an en Belgique (Onem, 2014). Il est supporté par les travailleurs actifs dont chacun, selon certaines estimations, paie plus de 1 300 euros par an en solidarité avec une personne sans emploi. Ce sujet sensible est trop souvent débattu par les politiques de façon caricaturale. D'un côté, le discours politiquement correct qui se résume à proclamer que tous les chômeurs sont des victimes innocentes de la crise et qu'ils se battent tous pour retrouver

Il faut donc encourager les demandeurs d'emploi à créer leur propre job en facilitant encore plus le lancement de micro-entreprises. Or, en Belgique, on assomme de taxes les petits indépendants. Même débordés et épuisés, ces derniers hésitent à recruter tant le coût est élevé pour engager du personnel et la gestion administrative complexe. De plus, habitués au confort de notre société très protectrice, certains jeunes sont parfois trop exigeants pour un premier emploi. Aussi, les « tout juste diplômés » devraient être incités à

accepter vite un travail, même très loin, même très pénible, même très éloigné de leur formation de base. Il est psychologiquement destructeur qu'un jeune en pleine santé touche de l'argent pour rester oisif. Mais ensuite, celui qui aurait accepté de travailler n'importe où aurait la priorité à l'embauche dans son domaine d'étude face aux candidats qui ont choisi l'immobilisme. Or, certains emplois sont « réservés » aux chômeurs et certains employeurs belges voient d'un mauvais œil le jeune courageux qui travaille en dehors du domaine de son diplôme.

Pour les hommes et les femmes expérimentés qui perdent leur emploi, il faudrait leur proposer encore davantage de formations de recyclage et de plans d'accompagnement individualisés. Une enquête, réalisée en janvier 2014 par la Fondation Travail-Université à la demande de la CSC, montre que cela fonctionne plutôt bien. Il faudrait cependant augmenter le personnel affecté à cet encadrement. Pour les chômeurs plus âgés, il faudrait

tenir compte des années de travail presté et de la pénibilité du métier. Par exemple, il est scandaleux que l'on oblige un maçon épuisé, qui a perdu son emploi après trente-cinq ans de dur labeur, à retourner bosser dans le bâtiment. Par contre, il faudrait inciter tous les bénéficiaires d'allocations en bonne santé de fournir de menus services à la collectivité. C'est psychologiquement plus digne et plus valorisant de sentir que la solidarité va dans les deux sens.

Enfin, il convient de totalement revoir le partage du travail. Il est terrible de constater que les travailleurs sont de plus en plus stressés et surmenés tandis que d'autres déprimant en n'ayant pas de boulot. Mais rien ne vous oblige à penser comme moi... •



FREDERIC SIERAKOWSKI/ISOPIX

PROPOSER aux chômeurs davantage de formation de recyclage et de plans d'accompagnement individualisés.

un emploi. D'un autre côté, le discours bien-pensant néolibéral qui affirme (en termes plus hypocrites) que les chômeurs sont globalement des fainéants et des profiteurs.

On progresserait si, de part et d'autre, on exprimait certaines réalités. Osons reconnaître qu'en Europe, il y a trop de gens qui préfèrent rester au chômage plutôt que de prendre un travail dur, incertain et mal payé. Osons aussi reconnaître que partout en Occident, la machine remplace l'homme. Osons voir que bien des grandes entreprises réduisent leur coût en personnel pour payer plus de dividendes à leurs actionnaires. Ayons aussi l'honnêteté de dire qu'il y a moins d'emplois disponibles. Tout récemment, pour douze nouvelles fonctions à l'aéroport de Zaventem, il y eut 3 750 candidats !

N° 18 / 1^{er} mai 2015

50 /

Le Bloc-notes

par Christine Kerdellant/

LE VIF



DAIMANE POUR LE VIF/L'EXPRESS

LE JOUR OÙ NOUS SERONS TOUS DES INTERMITTENTS

En l'an 2000, la « nouvelle économie » désignait un monde dans lequel les entreprises de l'Internet valaient des fortunes avant même d'avoir gagné un centime. Ce monde-là a été asphyxié avec l'explosion de la bulle. Mais Internet est resté, et une autre « nouvelle économie » est née. Sa première vague, celle de l'e-commerce, n'a pas changé le monde. La seconde, celle des plates-formes collaboratives, de l'« économie du partage » et de l'« ubérisation », va bouleverser nos vies en profondeur. Elle n'effraie pas seulement les patrons des entreprises dont l'activité est gangrenée (taxis, loueurs, hôtels...). Elle remet en question notre organisation du travail et, bientôt sans doute, notre organisation sociale.

Avec Uber, BlaBlaCar ou Airbnb, les capacités de production ne sont plus centralisées dans des entreprises, mais distribuées entre des milliers d'agents autonomes. Aux Etats-Unis, un tiers des actifs, soit 53 millions de personnes, sont déjà, au moins en partie, des « free-lances ». Au Royaume-Uni, sur 1,1 million d'emplois créés depuis 2008, 732 000 sont *self-employed*. Ces indépendants sont plus libres, mais aussi plus « en risque ». Aucune firme n'est là pour prendre en charge leur formation, leurs dépenses de santé ou leur retraite. Ils sont les porte-drapeaux de l'économie du XXI^e siècle, mais vivent avec les règles du XX^e, celles de l'ère industrielle. Et si le salariat n'avait été qu'une parenthèse de l'Histoire ? Il fut un temps où il n'existait quasiment pas. La noblesse, les bourgeois ou les agriculteurs vivaient moins de leurs bras que de leur patrimoine, et les premiers salariés du textile furent la lie de la société. Les luttes collectives leur ont rendu leur fierté, et les CDI sont aujourd'hui enviés. Le travail collaboratif peut donc être perçu comme une régression de l'Histoire... ou une pratique séculaire qu'Internet rend spectaculairement plus efficace.

Le travail collaboratif offre de faibles revenus, souvent cumulables avec le chômage ou les aides sociales. Se profile donc une économie duale : d'un côté, les salariés à plein temps, de l'autre les indépendants et précaires qui ne cotisent pas ou peu, et sont moins protégés. Les free-lances sont tentés de rester plus longtemps au chômage, augmentant d'autant les cotisations sociales qui pèsent sur les salariés. Peu à peu, les régimes sociaux sombreront définitivement. A cette perte sociale s'ajoute une distorsion fiscale. Les

bénéfices des plates-formes fuient vers les paradis fiscaux, car notre droit fiscal est inadapté. Les Etats verront leurs recettes fondre à grande vitesse.

Pour sortir de ce cercle vicieux, deux solutions. Soit la nouvelle économie s'adapte aux règles de l'ancienne – autrement dit, elle cesse de lui faire une concurrence déloyale et déclare au fisc ses bénéfices comme les revenus qu'elle verse à des résidents locaux, afin qu'ils paient aussi leurs impôts et cotisations sociales (aux Etats-Unis, Airbnb y est contraint). Soit il faut entièrement réécrire les règles du jeu, comme l'a fait Franklin Roosevelt dans son second New Deal. Seuls de nouveaux pactes de solidarité peuvent éviter une dislocation sociale. Peut-être faudra-t-il généraliser le statut des intermittents du spectacle, puisque la majorité



REJET Uber, emblématique de la méfiance de l'« ancienne » envers la « nouvelle économie ».

des travailleurs seront intermittents. On peut aussi étudier ce que proposent des « mutuelles de travail associé », comme Bigre ! Les politiques sont interpellés : en France, Nathalie Kosciusko-Morizet a déclaré que « plutôt que d'avoir une grille de lecture ancienne, avec suppression des 35 heures ou de l'impôt sur la fortune, (il fallait) traiter le sujet d'aujourd'hui : la fin du salariat ». Au gouvernement français, certains ressortent déjà l'idée de TVA sociale. Nous devons réfléchir à ces nouvelles institutions avant que notre modèle social « ubérisé » (mais qui n'a pas attendu Uber pour être mal en point...) ne vole en éclats. L'économie du partage doit, aussi, partager les risques. ●

N° 23 / 5 juin 2015

TABLEAUX : RESUME DES POLITIQUES ECONOMIQUES

Afin d'amortir les chocs conjoncturels et de favoriser la croissance économique, l'Etat met en place des politiques économiques, qui visent en fait à ce que les paramètres fondamentaux du système économique se rapprochent de ceux du carré magique de Kaldor (croissance, chômage, inflation, équilibre extérieur). Un des problèmes est que l'on ne peut semble-t-il atteindre simultanément tous les objectifs. On retrouve en matière de politique économique le traditionnel débat Keynésiens vs Néo-classiques. Les tableaux ci-dessous donnent un aperçu synthétique des politiques (anti) conjoncturelles :

EXPANSION : SURCHAUFFE & INFLATION PAR LA DEMANDE

P monétaire	Commentaires	P budg & Fisc	Commentaires
↗ i (via ↘ M)	politique keynésienne : objectif : ↘ Y via ↘ C et I	↘ (G-T) : ↗ T ↘ G	politique keynésienne : objectif : ↘ C via ↘ Y _d objectif : ↘ Y
↘ M	politique monétariste : objectif : ↘ P (MV=PT)	//////////////////// /	Inefficace selon les monétaristes.

DEPRESSION

P monétaire	Commentaires	P budg & Fisc	Commentaires
↘ i (via ↗ M)	politique keynésienne : objectif : ↗ Y via ↗ C et I mais: efficacité limitée car: □ liquidity trap (i très bas) □ mécanisme de transmission très long	↗ (G-T) : ↘ T ↗ G	multiplicateur keynésien : objectif : ↗ C via ↗ Y _d objectif : ↗ Y mais inconvénients: □ délais (lags) □ financement du déficit (*) □ déficit structurel
//////////////////// ////	Inefficace selon les monétaristes car $\Delta M \Rightarrow \Delta P$.	//////////////////// /	Inefficace selon les monétaristes, car effet d'éviction de I par G
selon les monétaristes, il faut dans ce cas une politique d'offre			

(*) monétisation ou crowding out effect, selon la politique de la BC.

Un peu d'humour économique



Source : parisien.fr/elections/presidentielle/presidentielle-faut-il-reformer-l-allocation-chomage-17-04-2017-6860307.php

QUESTIONS DE REVISION ET PROBLEMES.

NOTIONS A MAÎTRISER : hyperinflation, inflation par la demande et par les coûts, déflation, instruments de lutte contre l'inflation, taux de chômage, d'emploi, fixation des salaires sur le marché du travail, chômage volontaire et involontaire, causes du chômage, instruments de lutte contre le chômage, ajustement par le marché du travail.

QCM

1. Indiquez la proposition **incorrecte** : en période d'inflation :
 - a) les emprunteurs de fonds sont avantagés, sauf indexation de leur contrat
 - b) les détenteurs d'obligation reçoivent toujours un intérêt réel positif
 - c) les prêteurs de fonds voient baisser le pouvoir d'achat des capitaux prêtés
 - d) la non indexation des barèmes fiscaux fait baisser le revenu disponible
2. Indiquez la proposition **incorrecte** : en plein emploi, des pressions inflationnistes peuvent surgir si :
 - a) la masse monétaire diminue
 - b) les pouvoirs publics augmentent fortement leurs dépenses
 - c) la demande de biens et services augmente fortement
 - d) les entreprises (offreurs de biens et services) développent des monopoles
3. Indiquez la proposition **incorrecte** :
 - a) le chômage frictionnel est lié à la mobilité du facteur travail
 - b) le chômage conjoncturel est lié au déclin de certains secteurs ou régions
 - c) le chômage peut être engendré par une demande globale insuffisante
 - d) le chômage peut être engendré par une insuffisance d'investissements

Réponses au QCM : 1) b ; 2) a ; 3) b

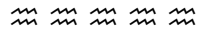
Questions

1. Ces affirmations sont-elles vraies ou fausses ; justifiez votre réponse !
 - a) à moyen terme, le taux d'inflation est égal au taux de croissance de la masse monétaire ;
 - b) le taux de chômage a tendance à être élevé en récession et faible en expansion ;
 - c) une baisse du chômage requiert une hausse sensible du PIB ;
 - d) le taux de chômage reste constant tant que la croissance de la production est positive ;
 - e) le taux de chômage structurel n'est pas affecté par des changements de politiques économiques.
2. L'objectif fondamental de la BCE est de contraindre l'inflation au plus près d'un taux nul. En supposant que la vitesse de circulation de la monnaie est constante, doit-elle pour atteindre cet objectif maintenir un taux de croissance de la masse monétaire nul ? Pourquoi ? (revoyez également leçon 6)
3. Ces affirmations suivantes sont-elles vraies ou fausses ? La politique monétaire peut :
 - a) être inefficace si la vitesse de circulation de la monnaie varie ;
 - b) être efficace même si l'investissement est peu élastique au taux d'intérêt (leçon 5) ;
 - c) être inefficace si l'épargne est inélastique au taux d'intérêt. JUSTIFIEZ (***)
4. Le Ministère du travail annonce que sur les 12 derniers mois, le nombre d'emplois a augmenté de 50.000 unités, et que le chômage a baissé de 32.000 unités. Comment expliquez-vous cette différence dans les statistiques ?

5. Discutez les sujets suivants :

- a) il peut être dans l'intérêt des employeurs de payer les travailleurs au-dessus du salaire d'équilibre.
- b) comparaison entre le pouvoir de négociation d'un informaticien de haut niveau spécialisé en réseau et celui d'un livreur de pizzas.

6. Un gouvernement veut accroître la production par une politique budgétaire expansionniste. Etes-vous d'accord avec cette mesure ? Si l'on se trouve en situation de trappe de liquidité, cette politique est-elle plus efficace que la politique monétaire ? (***)



Réponses au QCM : 1) b ; 2) a ; 3) b

Quelques éléments de réponse :

1. a) F b) V c) V d) F e) F